

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

Page 255 comporte une numérotation fautive: p. 25.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

LE PROPAGATEUR

Volume V.

15 Juin, 1894.

Numéro 8

BULLETIN

*. Jeanne d'Arc.—Tous les ans dans un grand nombre de villes de France, à Orléans notamment, on célèbre des fêtes magnifiques en l'honneur de la grande libératrice. Cette année, vu le décret déclarant Jeanne d'Arc vénérable, ces fêtes ont eu un caractère plus général. Elles ont eu lieu dans presque toute la France, notamment à Paris, Orléans, Marseilles, Bordeaux, Rennes, Montpellier, Le Mans et autres grandes villes.

Partout les populations se sont portées en foule dans les églises pour rendre gloire à Dieu d'avoir eu pitié de la France aux jours des grands désastres et de l'avoir délivrée du joug de l'étranger.

“ A Orléans,” dit la *Croix du Dimanche*, ces fêtes ont eu cette année un incomparable éclat. La foule y était énorme. Beaucoup d'étrangers ont dû coucher à la belle étoile. Des nombreux Anglais y assistaient et un groupe de dames anglaises avaient déposé devant la statue de Jeanne d'Arc une couronne portant ces mots : *A la grande française !*

Ces fêtes d'Orléans ont duré trois jours : dimanche, lundi et mardi (1). Mgr Coullié, archevêque de Lyon, ancien évêque d'Orléans, administrateur encore de ce diocèse, présidait et recevait à l'évêché ses collègues de l'épiscopat. Dès son arrivée, il avait fait publier une note recommandant d'éviter toutes les manifestations de nature à troubler les fêtes.

Vingt-deux cardinaux, archevêques et évêques étaient présent, et dans l'incomparable phalange de prêtres, de religieux, qui venaient après eux, on remarquait le R. P. Wyndham l'éloquent défenseur de Jeanne d'Arc en Angleterre.

La ville d'Orléans disparaissait sous les fleurs et les oriflammes aux couleurs de la Pucelle (blanc et bleu), aux couleurs de la ville (rouge et jaune), aux couleurs nationales.

Ces splendides manifestations du patriotisme français ont eu malheureusement leur note discordante. Et cette note procède du gouvernement français sous forme d'une défense faite aux autorités civiles et à l'armée d'assister aux fêtes de Jeanne d'Arc en uniforme. Le gouvernement a eu la lâcheté de se laisser imposer par les sectaires cette indigne et antipatriotique défense.

..*

*. Cardinaux.—N. S. P. le Pape vient de créer six cardinaux. Ce sont :

(1) 6, 7 et 8 mai.

1° Le R. P André Steinhuber, jésuite. Il est créé cardinal diacre. Le père Steinhuber est né à Utliau le 11 novembre 1825 et il a été ordonné prêtre en 1851. Il est religieux profès depuis le 2 février 1868. Au moment de son élévation au cardinalat il était théologien de la Pénitencerie romaine et consultant des congrégations du Saint-Office, de la Propagande et des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

2° Mgr Egide Mauri, archevêque de Ferrare. Il est dominicain. Il est né à Montefiascone le 9 décembre 1828. Il est évêque depuis 1871 et il a occupé successivement les sièges de Riëti, d'Osimo et de Ferrare. Le cardinal Mauri est un philosophe et un théologien.

3° Mgr Cyriaque Marie Sancha y Nervas, archevêque de Valence en Espagne. Il est né à Quintana del Pidio le 17 juin 1838. Il a été successivement évêque d'Aréopol, d'Avila, de Madrid et d'Alcala. Il était à la tête du grand pèlerinage que les espagnols ont fait dernièrement à Rome. Il fut même blessé dans les bagarres qui eurent lieu à Valence au départ des pèlerins.

4° Mgr Dominique Svampa, évêque Forli. Il a été aussi nommé archevêque de Bologne. Il est né à Monte Granaro le 13 juin 1851. Il a fait ses études à Rome et il y a été ordonné prêtre. Il a été chanoine de la cathédrale de Fermo, directeur spirituel du collège de la Propagande, professeur de droit civil au séminaire romain de Saint Apollinaire et consultant de la Congrégation du Concile. Il a été nommé évêque de Forli le 13 juin 1887.

5° Mgr André Ferrari, évêque de Côme. Il a été aussi nommé archevêque de Milan. Il est né à Protopiano le 13 août 1850. Il a fait ses études à Parme et il a été ordonné prêtre en 1873. Il a été nommé évêque de Guastalla en 1890 et évêque de Côme en 1891. Il remplace sur le siège métropolitain de Milan Mgr de Calabiana, décédé dernièrement.

6° Mgr François Segna, assesseur de l'Inquisition romaine et universelle. Il est né à Vallinfreda. Il a été professeur, diplomate, auditeur de Rote, membre du tribunal de la Pénitencerie et secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

.

. **Ministère français**—Le 22 mai le ministère Casimir-Périer a subi deux défaites successives dans la chambre des députés. L'ordre du jour pur et simple proposé par ses partisans a été repoussé par 251 voix contre 217, soit une majorité de 34 voix, et, dans la même séance, l'ordre du jour proposé par un député de la droite conservatrice, M. de Ramel, a été adopté par 250 voix contre 191, soit une majorité de 59 voix. En présence de cette attitude hostile, le ministère a donné sa démission qui a été accep-

tée par le président. Il est curieux de constater que la chute du cabinet a suivi de près l'*infamie* commise envers Mgr Coullié, archevêque de Lyon, l'*abandon* de la politique de réparation dite de l'*esprit nouveau* proclamé à la tribune par M. Spuller, et l'*inique* et *antipatriotique* défense faite aux militaires d'assister en uniformes aux fêtes de la vénérable Jeanne d'Arc la glorieuse libératrice du sol français.

Le ministère est tombé sur la question des syndicats des employés des chemins de fer. M. Jonnart, ministre des Travaux Publics, refusait aux employés des chemins de fer de l'Etat le droit de se syndiquer qu'il reconnaissait aux employés des chemins de fer des compagnies. L'ordre du jour Ramel, adopté par la Chambre, porte que :

“ La Chambre, considérant que la loi de 1848 s'applique aux ouvriers et employés des exploitations de l'Etat aussi bien qu'à ceux des industries privées, invite le gouvernement à la respecter et à en faciliter l'exécution. ”

Le cabinet Casimir-Périer était au pouvoir depuis le mois de novembre dernier. C'était le 32^e cabinet depuis le commencement de la troisième république. En faisaient partie messieurs Casimir-Périer, Jonnart, Dubost, Marty, Burdeau, Spuller, Raynal, Viger, Boulanger, le général Mercier et l'amiral Lefebvre.

Après bien des pourparlers et des tâtonnements de toutes sortes, M. Dupuy, le président de la Chambre des Députés, a finalement réussi à former un nouveau cabinet. En voici la composition.

M. Dupuy, premier ministre, ministre de l'Intérieur et ministre des Cultes ; M. Poincaré, ministre des finances ; M. Guérin, ministre de la justice ; M. Félix Faure, ministre de la marine ; M. Delcassé, ministre des colonies ; M. Viger, ministre de l'Agriculture ; M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique ; M. Lourties, ministre du commerce ; M. Barthou, ministre des travaux publics ; Le Général Mercier, ministre de la guerre ; M. Hanoteaux, ministre des affaires étrangères.

Le ministre de l'Agriculture et le ministre de la guerre faisaient partie du ministère Casimir-Périer.

Le nouveau ministère a été accueilli par un vote de confiance de 416 voix contre 102. Il a adopté le programme politique de son prédécesseur.

M. Dupuy a été remplacé par M. Casimir Périer à la présidence de la chambre des Députés. M. Périer a obtenu 229 voix et son concurrent, M. Bourgeois, en a obtenu 187. Il n'y a que quelques mois M. Périer remplaçait M. Dupuy comme chef du cabinet et M. Dupuy le remplaçait comme président de la chambre des Députés. Ils se sont encore remplacés ces jours derniers et chacun d'eux occupe actuellement son ancienne position.

M. Félix Faure, nommé ministre de la Marine, a été obligé d'abandonner la vice-présidence de la chambre des Députés. Il a été remplacé dans cette charge par M. Auguste Burdeau qui était ministre des Finances dans le précédent cabinet.

.

***.* Elections générales.**—Les législatures d'Ontario et de la Colombie Anglaise ont été dissoutes et les élections générales dans ces deux provinces vont avoir lieu dans le cours du présent mois de juin.

Dans Ontario la nomination des candidats est fixée au 19 et la votation au 26.

Dans la Colombie la nomination aura lieu le 23 et la votation le 30.

Jusqu'à présent M. Mowatt, le premier ministre d'Ontario, a été singulièrement heureux. Depuis le 31 octobre 1872, date de la formation de son cabinet, il a été vainqueur dans toutes les élections générales. Cette année quatre partis sont en présence. Ce sont les libéraux, les conservateurs qui ont pour chef M. Meredith, les Patrons d'Industrie et les adeptes de la fanatique association des P. P. A.

M. Meredith, le chef de l'opposition, est l'adversaire des écoles séparées. M. Mowatt, au contraire, s'est prononcé énergiquement pour leur maintien. Il est probable que le vote catholique va être entièrement en sa faveur.

Le ministère actuel de la Colombie Anglaise est composé de messieurs Théodore Davie, premier ministre et Procureur-général, James Baker, ministre de l'Instruction Publique et de l'Immigration; F. G. Vernon, ministre des Terres et des Travaux Publics; J. H. Turner, ministre des Finances et de l'Agriculture; C. E. Pooley, président du Conseil. Le présent cabinet a été formé en 1892 au décès de M. Robson, le premier ministre d'alors.

L'assemblée Législative est composée de trente deux députés.

.

***.* Distinctions honorifiques.**—A l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, Sa Majesté a conféré des titres à messieurs Charles Boucher de Boucherville, sénateur et conseiller législatif; Louis Eldémar Napoléon Casault, juge de la cour Supérieure; Frank Smith, sénateur et ministre sans portefeuille, et William C Van Horne, président de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

M. Van Horne est créé chevalier commandant de l'ordre de Saint Michel et Saint George; messieurs Casault et Smith sont faits chevaliers et monsieur de Boucherville est nommé Compagnon de l'ordre de Saint Michel et saint George.

.

***.* Barreau.**—Le conseil général du Barreau de la Province de Québec a siégé le 6 juin à Montréal. A cette assemblée l'honorable Thomas Chase Casgrain, procureur-général, a été réélu Bâtonnier-général, et M. Languedoc, avocat à Québec, a été réélu secrétaire général.

Le conseil général du Barreau se compose du bâtonnier de chaque district et d'un délégué du même district.

.

**** Chambre des Notaires.**—Les élections pour la Chambre des Notaires ont eu lieu le 6 juin dans les divers districts de la province. La Chambre est composée de 43 membres élus pour une période de trois ans. Les notaires de chaque district élisent leurs représentants. Les membres élus cette année sont :

Pour le district de Montréal, messieurs Léandre Bélanger, Joseph Alphonse Brunet, Henri P. Pepin, Hugh Brodie, Pierre Arsène Beaudoin, James Lonergan, Marie Joseph Arcas Dorval, notaires à Montréal ; Aimé Joseph Achille Roberge, notaire à Laprairie et Edouard Alexis Beaudry, notaire à Varennes.

Pour le district de Québec, messieurs Vildebou Wenceslas Larue, Louis Philippe Sirois, Joseph Edouard Boily, Joseph Edmond Roy, Edward Graves Meredith, Joseph Alfred Charlebois, Cyrille Tessier, notaires à Québec, et Napoléon Edouard Lacoursière, notaire à Saint-Casimir.

Pour le district des Trois-Rivières, messieurs David Tancrède Trudel, notaire à Sainte Geneviève de Batiscan, Pierre Léger Hubert, notaire aux Trois-Rivières, Joseph Lavallée, notaire à Saint-Pierre les Becquets, et Uldoric Brunelle, notaire à Saint-Etienne des Grés.

Pour le district de Saint-Hyacinthe, messieurs Michel Esdras Bernier, notaire à Saint-Hyacinthe, Félix Fontaine, notaire à Marieville, et Emery Lafontaine, notaire à Saint-Hugues.

Pour le district de Richelieu, messieurs Magloire Arsène Lambert Aubin, notaire à Berthier, et Joseph Denis Pepin, notaire à Saint David.

Pour le district d'Iberville, messieurs Félix Gabriel Marchand, notaire à Saint-Jean, et Jean Baptiste Hormisdas Beauregard, notaire à Saint-Athanase.

Pour le district de Joliette, messieurs Elie Lemire, notaire à l'Assomption, et Dieudonné Desormiers, notaire à Joliette.

Pour le district de Terrebonne, monsieur Joseph Girouard, notaire à Saint-Benoit. (1)

.

***.* Nécrologie.**—Sont décédés :

1° Le R. P. Jean Martinov, jésuite. Il était d'origine russe et il avait été obligé de quitter la Russie lorsqu'il abjura le schisme pour se faire catholique. Il naquit à Kasan le 7 octobre 1821 et il entra dans la compagnie de Jésus en 1845. C'était un savant distingué. Il a collaboré à plusieurs publications importantes et

(1) Je n'ai pas de nouvelles des autres districts.

il est l'auteur d'ouvrages estimés. Il assista au concile du Vatican en qualité de théologien pontifical et il a été consultant de la Propagande pour le rite oriental.

2^o Hugh Smith, ancien député de Frontenac à la Législature d'Ontario.

3^o John Ball, greffier de la législature de l'Île du Prince Edouard. Il était âgé de 60 ans.

4^o Joseph L. Terrill, avocat et shérif du district de Saint-François.

5^o Sir Francis Godschall Johnson, juge en chef de la Cour Supérieure de la Province de Québec. Il est né à Bedfordshire, Angleterre, le 1er janvier 1817. Il a fait ses études classiques en Angleterre, en France et en Belgique, et ses études légales à Montréal. Il fut reçu avocat en 1839, nommé juge de la Cour Supérieure en 1865 et juge en chef de la même cour en 1889.

Pendant quelques années le juge Johnson fut recorder de la Terre de Rupert, maintenant le Manitoba. Il retourna dans cette province en 1870 pour régler les réclamations des colons et travailler à l'établissement d'un gouvernement régulier.

ALBY

LETTRE POUR LE PROPAGATEUR

Monsieur le directeur

Je suis à lire pour la troisième fois le beau *traité du St-Esprit* par Mgr Gaume. Le titre de : *Cité du bien et cité du mal* lui conviendrait mieux car c'est l'histoire de la lutte des deux esprits qui se disputent l'humanité depuis six mille ans

Jamais plus que de nos jours ce livre n'a eu son actualité. Saint Augustin, avait déjà montré dans son admirable *Cité de Dieu*, ces deux cités se bâtissant à travers les siècles sous l'impulsion de l'Esprit-Saint et de Satan. Monseigneur Gaume avec son étonnante érudition, sa doctrine sûre et le charme de son style vient remettre sous nos yeux une vérité trop oubliée dans notre siècle savoir : que nous appartenons infailliblement à l'une de ces deux cités.

Ceux qui n'ajoutent pas foi aux récits du Dr Bataille feraient bien de lire le traité du Saint Esprit de Mgr Gaume. Cet ouvrage appuyé sur la Sainte Ecriture et la plus saine théologie les convaincra que la science sur l'action des anges bons et mauvais dans le monde aurait besoin d'être beaucoup plus étudiée qu'elle ne l'est communément. Elle serait pour nous la clef d'un grand nombre de mystères de la nature que les savants d'aujourd'hui cherchent en vain à expliquer.

G. DUGAS. ptre

LES MALFAITEURS LITTÉRAIRES

PAR

Le P. ETIENNE CORNUT, S. J.

1 vol in-12..... 88 cts

On me prie de divers côtés et depuis longtemps de réunir en volume les articles publiés dans les *Etudes* sous le titre de *Malfaiteurs littéraires*. Je le fais volontiers, sans illusion sur la valeur de ces morceaux et sur leur résultat pratique.

J'ajoute peu de chose au texte primitif et je n'en retranche presque rien.

Certains lecteurs ont trouvé mes appréciations sévères ; d'autres regrettent que je n'aie rien dit sur quelques revues, livres ou écrivains qui méritent une flétrissure ; plusieurs se sont plaints du petit nombre de textes apportés à l'appui de mes assertions. Ma réponse sera courte.

Je ne crois pas avoir dépassé mes droits ; je me demande même si cela est possible contre des œuvres où la religion est perpétuellement bafouée, la pudeur outragée, la famille et l'ordre social minés dans leurs fondements. Ce que j'ai dit ça et là des personnes traîne partout.

On objecte qu'il y a des articles irréprochables dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans le *Figaro*. Pas beaucoup, lorsqu'on y regarde d'un peu près, et je n'ai jamais, d'ailleurs, prétendu le contraire, bien qu'il faille, à mon avis, rabattre des éloges donnés à cette moralité intermittente et relative.

Depuis quand suffit-il pour être juste, de n'être pas toujours et complètement pervers ? A ce prix tout coquin aurait droit au titre d'honnête homme, car il y a peu de voleurs qui ne puissent compter dans leur vie des jours et des mois de probité ; l'assassin le plus féroce n'a pas eu les mains sans cesse plongées dans le sang.

Bonum ex integrâ causâ, malum ex quocumque defectu, disait la vieille morale. Pour qu'un acte soit bon, il faut qu'il ne soit vicieux en rien, ni dans son objet, ni dans sa fin, ni dans ses circonstances. Un homme est taré, un livre suspect, un journal corrupteur dès que le mal y domine ; le sage évite ce qui laisse dans l'âme une impression troublante. La critique en vogue affirme ou suppose le contraire ; mais c'est précisément contre cette aberration que je voudrais réagir.

J'ai gardé le silence sur bien des œuvres malfaisantes ; il y en a que je ne connais pas ; la plupart ne méritent pas une mention et il m'aurait fallu dix volumes ou vingt, si j'avais voulu être à peu près complet. A quoi bon d'ailleurs ?

La profonde immoralité de la presse française ne fait en ce moment doute pour personne ; c'est pourquoi des réclamations s'élèvent de toutes parts ; à Paris et dans la province des hommes

d'initiative et de cœur s'organisent pour résister à ce débordement. Le spectacle est si honteux qu'il suffit d'avoir conservé l'honnêteté naturelle et de se tenir au courant de ce qui se passe pour être alarmé et indigné.

Sans descendre trop bas, n'est-il pas évident que la *Revue des Deux-Mondes* n'a cessé, depuis soixante ans, d'être un foyer d'infection intellectuelle par ses articles irrégieux, sa philosophie antisociale et ses romans immoraux ? Je ne pense pas qu'il y ait une seule erreur, depuis l'athéisme jusqu'au dilettantisme religieux, une seule impureté, depuis l'adultère grossier jusqu'au marivaudage sentimental, qui n'ait trouvé place dans le recueil de M. Buloz. Il aurait par conséquent été nécessaire de répéter à ce propos ce que j'ai dit ailleurs. Les matériaux que j'ai réunis feront, s'il y a lieu, la matière d'un autre volume.

Mes citations, je l'avoue, peuvent paraître courtes et peu nombreuses ; je pense qu'elles suffisent à prouver ce que j'avance, quand ce n'est pas déjà de notoriété publique. Sur beaucoup de points délicats ceux que je dénonce ont eu soin de se mettre à l'abri par l'énormité même de leur impudence. Je m'adresse à des lecteurs que je respecte profondément et qui veulent être respectés. Peut être trouvera-t-on que j'ai été loin. Si j'avais imité Drumont on aurait crié au scandale, et cette fois du moins on aurait eu raison. Il y a tel passage de Bourget, de Maupassant, de Mendès, de Maizeroy qui ne peut être rapporté sous aucun prétexte.

Autre objection : il ne faut pas attacher tant d'importance à des lectures ou à des amusements que tout le monde se permet ; on peut aller de temps en temps au théâtre et parcourir chaque jour son *Figaro* sans être du coup un homme dangereux ou une femme perdue. Je ne dis pas que cela soit impossible ni même très rare. Je dis, avec des gens bien placés pour voir et pour juger, qu'en fait le cœur et l'esprit en reçoivent de funestes atteintes, partout où cette influence n'est pas combattue par de meilleures. Il faudrait ne pas connaître la fragilité humaine pour s'en étonner.

Quiconque, sans raison sérieuse et d'une manière habituelle, court certains théâtres et lit certains journaux, quiconque surtout convie sa femme et ses enfants à pareille fréquentation, s'en repentira. Le contraire serait le renversement de toutes les lois psychologiques ; on ne traverse pas la flamme ou la boue sans en éprouver des atteintes.

Chacun doit être persuadé qu'il en est de soit comme du voisin, du présent comme du passé ; s'il ne le voit pas, c'est qu'il est aveugle. Je n'accuse pas tout lecteur ordinaire du *Figaro* ou même l'*Echo de Paris* d'avoir renié Dieu, fait mourir sa mère de chagrin, déshonoré son nom et vendu son pays, je le soupçonne invinciblement de n'avoir plus cette fleur de délicatesse qui mérite et attire le respect et l'admiration des gens de bien. Si j'avais l'honneur de parler à un père ou à un mari, je lui dirais qu'il est imprudent de laisser pareilles souillures sous les yeux de sa femme et de sa fille, et que l'inconscience seule l'empêche d'être criminel.

Tôt ou tard il sera puni et honni. Et sur ce chapitre, ce qui est vrai pour un sexe est vrai pour l'autre.

Parmi les nombreux journaux français ou étrangers qui ont fait à ces études l'honneur de s'en occuper, presque tous les ont encouragées de leurs éloges et de larges citations; je les en remercie. Une vingtaine, à la tête desquels le *Figaro* et le *Temps*, se sont récriés. C'est naturel et jusqu'à un certain point légitime. Ce qui l'est moins, c'est de me faire dire ce que je n'ai pas dit.

Quant à prouver, l'un qu'il n'est pas profondément immoral, l'autre platement servile, ils ne l'ont pas essayé et je suis assuré qu'ils ne l'essaieront pas. Là pourtant serait toute la question.

Deux ou trois feuilles m'ont reproché d'écrire en mauvais français. Je pourrais leur répliquer en reproduisant leur prose; je me contenterai de déclarer que cette accusation, fondée ou non, me touche peu; le style est tout à fait secondaire.

Ceux que j'attaque tiennent en réserve un argument qui leur permet de rire de mes critiques et de celles qui leur ressemblent: ils ont pour eux le gros public, le succès et l'argent. Tout ce que je puis dire ne leur fera pas perdre un lecteur ou un abonné. Je crains biens qu'ils n'aient raison là-dessus; en spéculant sur la sottise et sur la corruption de leurs contemporains, ils savent qu'ils peuvent tout oser et tout espérer. Je m'y résigne; n'y eût-il qu'une conscience réveillée, je ne croirais pas avoir perdu ma peine. J'ai voulu faire mon devoir, sans me préoccuper des suites.

Le sujet que je traite est en ce moment d'une opportunité doublement et d'une importance capitale. L'impiété et l'obscénité coulent à pleins bords par les mille canaux de la presse française et pénètrent dans les mœurs. Le dévergondage n'est pas seulement impuni, il est insolent et provocant. On dirait un vaste complot pour associer l'irréligion et la corruption et détruire ainsi dans les âmes ce que les siècles y avaient mis de foi chrétienne et de probité.

N'oublions pas de remarquer une particularité odieuse: c'est à ce qu'il y a de plus faible que cette littérature malfaisante s'adresse de préférence, aux enfants, aux femmes, aux jeunes gens et au peuple. On en peut déjà constater les effets; les attentats de tout genre commis par des adolescents n'ont jamais été plus nombreux et plus cyniques. Les crimes qu'on appelle passionnels remplissent certains journaux de leurs détails immondes, et les jurys se montrent d'une indulgence significative; on voit que les thèses courantes ont pénétré ces milieux.

De toutes parts les liens de la société, l'autorité, l'obéissance, la reconnaissance et le respect se relâchent et se brisent. La famille, c'est-à-dire le dernier rempart de la patrie, tombe par lambeaux. De tous les symptômes de notre décomposition c'est le plus manifeste et le plus infaillible.

Le mal s'aggravera tant que l'éducation athée et la presse pornographique uniront leur influence dissolvante. Comment échapper

à ces terribles corrosifs ? De ces livres ou de ces feuilles qui circulent par millions, il suffit d'un seul pour jeter sur toute une vie et sur toute une descendance des fanges indélébiles.

De ce désordre tout le monde est plus ou moins coupable : d'abord ceux qui font le mal, ceux qui y coopèrent et ceux qui pouvant et devant l'empêcher n'y mettent aucune énergie, c'est-à-dire les auteurs, les éditeurs, les libraires et la police; ensuite ceux qui par leur rang, leur fortune, leur âge ou leur talent exercent quelque action sur les mœurs, c'est-à-dire les parents, les maîtres, les patrons et les propriétaires. Croit-on que la librairie Hachette ne se hâterait pas de nettoyer ses bibliothèques de chemins de fer si les Compagnies et les actionnaires faisaient entendre de vives réclamations, comme c'est leur droit et leur devoir ?

La France n'est pas le seul pays infesté par ce fléau ; il faut avouer cependant que nulle part il ne se montre aussi redoutable par son universalité et sa liberté de contagion. Ce ne sont plus les hautes classes et la bourgeoisie, comme au dix-huitième siècle ; ce ne sont plus les villes et les centres populeux, comme il y a cinquante ans ; ce sont les casernes, les ateliers, les villages, les hameaux, les chemins publics, jusqu'aux hôpitaux, jusqu'aux écoles primaires qui en sont empoisonnés. A chaque pas dans les rues, à la porte des lycées, on distribue des prospectus, des adresses, des gravures et des journaux infâmes.

Autrefois il y avait quelque effort d'art, quelques voiles, dernier hommage au public et à la pudeur ; aujourd'hui c'est le blasphème effronté, la passion bestiale, l'abjection pure qui sont offerts dans un langage que sa vulgarité même et sa bassesse mettent au niveau de tous les esprits, et rendent par là même plus dangereux. Il n'est plus nécessaire de lire ; l'image scandaleuse s'étale partout et souille les âmes et les yeux des illettrés.

Voilà pourquoi les nations s'effraient de notre voisinage et de notre propagande, et prennent des précautions contre l'envahissement de " la pourriture française." La Belgique, la Suisse, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, l'Espagne, l'Italie et l'Amérique nous considèrent comme un foyer pestilentiel.

Ces gens si pudibonds ne valent pas plus que nous, réplique-t-on de ce côté ; cette austérité puritaine n'est qu'une hypocrisie de plus.—Soit ; mais si les étrangers devraient commencer par guérir leurs plaies, cela ne nous dispense pas de nous préoccuper de la gangrène qui ronge nos chairs.

Quel remède apporter au mal ? Il n'est pas facile de le trouver et surtout de le faire appliquer. Un congrès tenu récemment à Berne contre la littérature pornographique a étudié la question sans arriver à des résultats bien pratiques. Il faudrait une législation nationale et internationale précise et rigoureuse, qui fit, *une bonne fois pour toutes*, pleine justice de cette licence et des prétextes dont elle se couvre. Il semble que l'entente pourrait se faire sur ce point de droit naturel et d'hygiène morale, car, ainsi que le déclare le courageux ministre belge, M. Van den Peereboom :

“ L'Etat ne peut être lié par une convention qui l'obligerait à se faire l'auxiliaire et même le complice d'une propagande contraire aux bonnes mœurs. ”

En France les tribunaux, jurés ou magistrats, n'osent sévir, intimidés par les clameurs de la presse ou troublés par les sophismes courants. Pour suppléer à cette défaillance, une société centrale vient de se former à Paris contre la licence des rues. Déjà des essais pareils avoient été faits à Bordeaux et à Lyon. L'appel que le comité organisateur adresse aux pères de famille justifie tout ce que nous pourrions dire ; il sera pour la postérité un document irréfutable contre la plèbe lisante de ce temps et contre les pouvoirs publics qui l'ont rendu nécessaire. Le voici ;

“ Malgré les sages instructions du ministère de la justice, malgré les répressions déjà intervenues et l'action devenue plus vigilante de la police, les industries qui vivent de la débauche sont plus audacieuses que jamais. La plus dangereuse licence continue à régner dans les rues et les lieux publics de nos grandes cités.

On ne peut sortir de chez soi sans être offensé par les spectacles les plus propres à démoraliser la jeunesse. Si les murs de Paris sont à peu près purgés des obscénités qui les ont longtemps souillés, les provocations licencieuses n'ont pas cessé de solliciter les passants sous les formes les plus diversés. Ici, c'est un marchand de journaux qui porte développé devant lui un dessin scandaleux. Là c'est une vitrine de libraire ou de photographe chargée de titres ou d'images sans pudeur.

“ Ailleurs, on vous glisse dans la main des réclames ignobles. Les feuilles les plus malpropres sont offertes gratuitement sur la voie publique à tous venants, souvent à la porte des écoles ou des lycées. On va jusqu'à les jeter par les portes ou les fenêtres ouvertes dans les maisons particulières et les ateliers de jeunes filles. La presse politique elle-même se laisse gagner par la contagion. C'est par centaines de mille que se distribuent, dans les mêmes conditions, des suppléments où, sous prétexte d'art nouveau et de littérature réaliste, on répand hebdomadairement, et dans les couches les plus profondes de la nation, la glorification de la débauche et le mépris du travail par la recherche effrénée du plaisir.

“ Le soir, parfois en plein jour, la prostitution se promène partout, adressant aux passants, aux jeunes gens ses provocations éhontées, au grand péril de la santé aussi bien que de la morale publique.

“ Certains quartiers, parmi les plus brillants aussi bien que parmi les autres, ne sont plus accessibles, la nuit venue, aux femmes honnêtes.

“ C'est le viol des yeux, a dit éloquentement un magistrat, que ces exhibitions auxquelles personne ne peut se soustraire.

“ C'est l'excitation permanente, cynique, publique à la débauche. L'homme mûr peut sans doute s'en garder ; la jeunesse, l'enfance, en sont presque inévitablement victimes.

“ Si l'action de la police, si celle même de la justice demeurent impuissantes, c'est à vous, pères de famille soucieux des mœurs de vos enfants ; à vous, mères si alarmées pour eux des dangers de la rue ; à vous, directeurs de la jeunesse ; à vous aussi, hommes d'État, citoyens de tous ordres et de toutes opinions qu'intéresse la grandeur morale de notre pays, qu'il appartient de réagir.

“ Songez-y ; il s'agit du salut de nos enfants, de la santé intellectuelle comme de la force physique de notre pays, du bon renom et de l'avenir même de la patrie.

“ Unissons-nous pour faire entendre ce cri des indignations honnêtes auquel rien ne résiste. Montrons que ceux qui applaudissent à ces excès ou s'en amusent ne sont qu'une infime minorité, et qu'au-dessus d'eux il y a ce grand peuple de France, champion naturel de toutes les hautes idées dans le monde, qui n'entend rien abandonner du patrimoine moral qui est sa principale gloire et qui ne tolérera pas qu'une poignée de corrupteurs lui fasse la loi.

“ Le but à poursuivre peut être facilement atteint.

“ Il s'agit d'abord d'élever une clameur, la clameur de l'honnêteté et du bon sens.

“ Il s'agit ensuite de s'entendre pour constater partout le mal, dénoncer les responsabilités, entourer ceux à qui incombe la répression de cette force morale sans laquelle leur pouvoir reste borné ; porter au besoin nos plaintes en haut lieu ; fortifier, en un mot, l'action de la loi et décourager ceux qui l'enfreignent.

“ Déjà nous avons été devancés dans ce soin. Certains groupements se sont déjà formés à Lyon, à Bordeaux, à Valence. Une association importante créée à Paris sous les auspices de M. de Pressensé a fait de remarquables publications et provoqué partout une enquête, où nous aurons à puiser les plus utiles renseignements. Il convient de réunir et de coordonner ces efforts épars. C'est avec leur concours spontanément offert que nous voulons fonder une société centrale, sans couleur politique ou confessionnelle, qui groupe en un seul faisceau toutes les forces morales du pays contre l'ennemi commun.

R. BÉRANGER,

Membre de l'Institut, Sénateur.

JULES SIMON,

Ancien Président du Conseil. Membre de l'Académie française, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, Sénateur.

FRÉDÉRIC PASSY,

Membre de l'Institut, ancien député.

DE LA BERGE.

Sénateur,

Cet appel est suivi d'une première liste d'adhésion qui comprend 173 noms de membres de l'Institut, sénateurs, députés, anciens ministres, hauts fonctionnaires, industriels et négociants, publicistes sans distinction de parti, depuis les républicains les moins douteux jusqu'aux conservateurs les plus authentiques.

La liberté de la pensée, et la liberté de l'art, qu'on invoque avec fracas, n'ont rien à voir là-dedans ; mais les intéressés agiteront toujours ce fantôme et les complices naïfs ou volontaires de ces entreprises immorales en auront toujours peur.

A défaut de lois il faudrait des mœurs ; que peuvent être les mœurs dans un pays dont toutes les forces publiques, législatives ou budgétaires, toutes les habitudes privées tendent à bannir les pratiques religieuses et à ruiner les croyances ?

Faut-il donc se décourager, désespérer de la guérison et laisser un libre cours au torrent ? Non certes ; cette apathie et cette connivence presque générales doivent, au contraire, exciter notre courage et redoubler notre vigilance sur nous-mêmes et sur tous ceux qui nous touchent de plus près.

Tentons un suprême effort ; notre initiative en suscitera d'autres. Si nous opposons au flot un premier bloc, d'autres blocs s'y joindront et peu à peu, plus vite peut-être qu'on ne le pense, la digue nécessaire se construira.

Le sentiment chrétien est encore vivant et actif dans bien des âmes. Nous avons pour nous une force incalculable dans l'amour paternel qui se sent responsable vis-à-vis de ses enfans et qui voudrait à tout prix les préserver.

Comptons aussi sur la conscience humaine qu'on n'étouffe jamais, sur l'horreur innée des cœurs droits pour le vice, sur les attraits du bien et du beau ; comptons enfin sur la grâce de Jésus-Christ et sur la miséricorde de Dieu. Tout cela peut accomplir des merveilles et remplacer par une littérature honnête la pornographie vaincue. La religion catholique a déjà fait ce miracle ; pourquoi ne le ferait-elle pas, si nous y mettons de la bonne volonté ?

LA FEMME ET L'ENFANT

DANS LA FRANC-MACONNERIE UNIVERSELLE

Par A. C. de la RIVE

1 fort vol. in-8 illustré..... \$1.75

L'ESPRIT

DU TIERS-ORDRE FRANCISCAIN

Par le R. P. PIERRE-BAPTISTE

FRANCISCAIN DE L'OBSERVANCE

1 vol. in-12..... 40 cts

FIORETTI OU PETITES FLEURS

DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

AVEC LA VIE DU FRÈRE JUNIPÈRE ET DU BIENHEUREUX FRÈRE ÉGIDE
TRADUITES DE L'ITALIEN

NOUVELLE ÉDITION. 1 vol. in-18..... \$0.30

Le chapitre qui suit est extrait de ce livre.

CHAPITRE V.

Comment le saint frère Bernard d'assise fut envoyé par saint François à Bologne, et comment il s'y établit.

Saint François et ses compagnons étaient appelés de Dieu et choisis pour porter dans le cœur, les œuvres et la prédication de la croix de Jésus; ils paraissaient et étaient en effet des hommes crucifiés tant par leur habit, que par leur vie austère, leurs actes, et leurs œuvres; c'est pourquoi ils désiraient plutôt endurer des humiliations et des opprobres pour l'amour de Dieu, que d'être honorés, loués, et respectés des hommes. Ils se réjouissaient des injures, et s'attristaient en recevant des honneurs. Ils parcouraient le monde comme pèlerins ou étrangers, ne portant avec eux rien que Jésus crucifié. Et comme ils étaient les vraies branches de la véritable vigne, c'est-à-dire du Christ, ils produisaient de grands et de bons fruits par les âmes qu'ils gagnaient à Dieu.

Au commencement de la fondation de l'Ordre, saint François envoya frère Bernard à Bologne afin que, selon la grâce qu'il avait reçu de Dieu, il y fit fructifier l'œuvre du Seigneur. Frère Bernard fit le signe de la croix, et par la sainte obéissance il se rendit à Bologne. En voyant son habit usé et grossier, les enfants lui adressaient mille railleries et mille injures, comme on fait à un fou; mais frère Bernard endurait tout patiemment, gaîment, et pour l'amour de Dieu; bien plus, pour être encore mieux raillé, il se posa avec ostentation sur la place de la ville: de manière que pendant qu'il y était, un grand nombre d'enfants et d'hommes l'entouraient, les uns lui tirait le capuchon en arrière, les autres le lui rejetant en avant; certains lui jetaient de la poussière, d'autres des pierres; les uns le poussaient d'un côté, les autres de l'autre; mais frère Bernard, toujours calme et patient, le visage riant, ne se tourmentait pas, et ne changeait pas de place. Pendant plusieurs jours il retourna à ce même poste, afin d'y endurer les mêmes traitements.

Comme la patience est l'œuvre de la perfection et une preuve de vertu, un savant docteur en droit, voyant que la grande constance et la grande vertu de frère Bernard n'avaient pu être altérées pendant tant de jours, ni par aucune importunité ni par aucune injure, se dit en lui-même : il est impossible que celui-ci ne soit pas un saint homme ; et s'en étant approché, il lui parla ainsi : Qui êtes-vous ? et pourquoi êtes-vous venu ici ? Et frère Bernard pour toute réponse, tira de dessous son vêtement les statuts de saint François, et les lui donna à lire. Dès que le docteur les eut lus et en eut admiré le haut degré de perfection, il se tourna vers ses compagnons et leur dit : Vraiment, cette religion est la plus parfaite que je connaisse ; ces hommes sont les plus saints du monde ; quiconque fait injure à ce frère commet un grand péché ; on devrait plutôt lui rendre les plus grands honneurs, parce qu'ils est vraiment l'ami de Dieu. Et il dit à frère Bernard : Si vous voulez choisir un lieu où vous puissiez commodément servir Dieu, je vous le donnerai bien volontiers pour le salut de mon âme. Frère Bernard répondit : Maître, je crois que Notre-Seigneur Jésus-Christ vous a inspiré ce que vous dites, et j'accepte volontiers votre offre, en l'honneur de lui.

Alors, le docteur plein de joie et de charité, emmena chez lui frère Bernard, lui donna le logement qu'il lui avait promis, et le fit arranger à ses frais ; et dès ce moment il devint le père et le défenseur spécial de frère Bernard et de ses compagnons. Frère Bernard par son édifiante conversation commença à être très honoré de tout le monde, au point qu'on était heureux de le toucher ou de le voir. Mais lui, en vrai disciple de Jésus et de l'humble François, craignant que les honneurs du monde n'empêchassent la paix et le salut de son âme, partit un beau jour, retourna auprès de saint François, et lui parla ainsi : Une maison est fondé à Bologne ; envoyez-y des frères qui la conservent et y demeurent ; quant à moi, je n'y faisais plus aucun profit ; au contraire, par les trop grands honneurs qu'on m'y rendait, je crains que je n'aie perdu plus que je n'ai gagné. Alors saint François s'étant fait rendre compte de tout, et apprenant ce que Dieu avait opéré par le moyen de frère Bernard, remercia le Seigneur qui commençait ainsi à répandre les pauvres petits disciples de la croix. Il envoya quelques compagnons à Bologne et en Lombardie ; et ceux-ci créèrent d'autres établissements en divers endroits.

HEURES PERDUES

Par ADOLPHE POISSON

POÉSIES

1 beau volume in-12 256 pages..... \$1.00

AU LECTEUR

Ces vers que je te livre,
O lecteur indulgent,
Longtemps pourront-ils vivre
En ce siècle d'argent ?

Enfants de la chimère
Et du rêve brumeux,
Dans leur vol éphémère
Passeront-ils comme eux ?

Mais le néant envie
A l'insecte d'un jour
Son atome de vie,
De souffrances et d'amour !

La vie universelle
Ignore les instants,
Et pour Dieu l'étincelle
Doit luire aussi longtemps

Que l'étoile perdue
Au fond des cieux ardents,
Sillourant l'étendue
Depuis des milliers d'ans.

O feuilles passagères,
Volez de mes cartons
Sur les ailes légères
Des frères hannetons.

Effleurez la bruyère,
Pianez sur les sillons
Partout où la lumière
Epanand ses chauds rayons ;

Où vous porte la brise
Allez, mais que jamais
Votre aile ne se brise
Aux pics des hauts sommets.

La critique sévère,
De son dard acéré,
Peut changer en Calvaire
Le Parnasse sacré !

Comme un bouquet d'alcées
Effeuiliez sans pitié
Ces fleurs de mes pensées
Ecloses à moitié.

Au vent d'oubli qui passe,
De tant d'œuvres vainqueur,
Dispersez dans l'espace
Ces lambeaux de mon cœur !

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

LE GRAND JURY.

Le terme de juin de la cour criminelle s'est ouvert à Montréal vendredi le premier du mois. Ce terme est présidé par M. le juge Wurtele. Dans son discours d'ouverture, ce magistrat s'est prononcé énergiquement en faveur du maintien du grand jury dans notre procédure criminelle. On sait que la magistrature est divisée en deux camps sur cette importante question. Voici les paroles prononcées par le juge Wurtele qui est l'un des partisans de l'institution que l'on cherche à faire disparaître.

En dépit des objections que l'on apporte quelquefois contre l'institution du Grand Jury, affectant de la considérer comme une pièce inutile dans les rouages de la justice, je pense, cependant, que vous admettrez avec moi que cette institution, toute vieille qu'elle soit, aura toujours l'avantage d'offrir des garanties additionnelles pour la liberté du sujet et qu'elle ne devrait pas être abolie tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas découvert un moyen de protection plus efficace.

BIENS DES FABRIQUES.

J'ai déjà parlé (1) de la loi sur la comptabilité des Fabriques votée le 26 Janvier 1892 par les chambres françaises. Le gouvernement a voulu faire mettre cette loi à exécution il y a quelques semaines. Une instruction ministérielle, en date du 15 décembre 1893, ordonnait aux conseils de fabrique de se soumettre aux prescriptions de la loi et de préparer leurs comptes et budgets en conséquence.

Cette loi inique empiète sur les droits sacrés de l'Eglise et elle est une violation du *Concordat* conclu en 1801 entre le Saint-Siège et le gouvernement français.

De droit, l'administration des biens *dits* des Fabriques appartient à l'Eglise, car c'est l'Eglise qui en est la légitime propriétaire. L'Etat n'a aucun droit sur ces biens, mais il a le *devoir* de prêter main-forte à l'Eglise lorsque cette dernière la réclame pour faire exécuter ses règlements.

A la suite de cette note on trouvera un article sur la nouvelle législation des Fabriques. Quoique notre législation concernant les Fabriques soit différente de la loi française je reproduis ici cet article à cause des principes qu'il énonce. Je considère que cette reproduction n'est pas inutile car l'article rectifie bien des idées fausses sur l'importante question des biens de Fabriques. On a déjà essayé bien des fois de faire prévaloir ces fausses idées devant nos tribunaux.

(1) Voyez le No du 15 mai, page 161.

Voici l'article en question :

LES FABRIQUES ET LE MINISTRE DES CULTES

Avant de formuler le nouveau règlement sur les Fabriques et de le promulguer, M. le ministre des cultes aurait dû étudier la législation canonique sur cette importante matière.

Il aurait remarqué que l'Eglise a toujours exercé ce pouvoir réglementaire au sujet de l'administration de ses biens.

Le corps du droit renferme de nombreux monuments dont l'étude l'eût édifié.

Le Saint-Siège ne manque jamais de rappeler cette règle dans les concordats, soit en y insérant une clause particulière soit en y suppléant par une clause générale qui la renferme implicitement.

Nous avons déjà parlé du concordat conclu en 1801, qui proclame que la religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Ce libre exercice comprend avant tout la liberté du gouvernement de l'Eglise et par conséquent celle de l'administration de ses biens.

Ces biens doivent donc, en vertu de cette convention solennelle, être librement administrés au nom de l'Eglise par des administrateurs qui aient reçu d'elle cette mission et conformément aux dispositions du droit canonique. J'engage M. le ministre des cultes à examiner les concordats conclus par le Saint-Siège avec les diverses puissances, telles que l'Italie, la Bavière, le royaume des Deux-Siciles, la Russie, l'Espagne, le Duché de Toscane, la République de Costa-Rica, celle de Guatemala, l'empire d'Autriche, la République de l'Equateur. Il verra que les parties contractantes rétablissent le règne du droit ecclésiastique dans toute sa pureté et rendent ainsi la paix intérieure aux Etats longtemps agités par les révolutions. Il verra que toujours, par de sages dispositions relativement à l'administration des biens de l'Eglise, se trouve établie l'harmonie entre l'Eglise et l'Etat.

Si, aux monuments de l'antiquité, on ajoute les récentes dispositions des concordats déjà cités, on verra que toujours l'évêque a été l'administrateur né des biens ecclésiastiques de son diocèse. C'est de lui et non de l'Etat que les administrateurs secondaires de ces biens doivent tenir leur mission et recevoir leur direction, comme c'est également à lui et non à l'Etat qu'ils doivent rendre compte de leur gestion.

L'évêque exerce donc à cet égard, non seulement un droit de délégation, mais encore une autorité de direction. Suivant l'ancienne discipline de l'Eglise, les évêques étaient seuls chargés de veiller à l'emploi des revenus des Fabriques, d'examiner les comptes de ceux qui en étaient les administrateurs. Le décret-loi de 1809 leur reconnaît encore ce droit.

Mais aujourd'hui, avec la nouvelle législation anticanonique, on veut changer tout cela.

Avec une outrecuidance inqualifiable, M. Spuller adresse une circulaire aux évêques pour leur demander compte de leurs instructions au clergé relativement à la nouvelle législation ecclésiastique inspirée par la franc-maçonnerie, et qui met le comble aux empiètements continuels du pouvoir civil sur le temporel de l'Eglise.

Ce que le grand évêque d'Arras, Mgr Parisis, prévoyait de son temps, est arrivé. Voici ce qu'il écrivait à son clergé : " Nous savons pertinemment que l'on s'occupe au ministère des cultes d'un projet de loi destiné à remplacer le décret de 1809, que l'on trouve encore trop ecclésiastique.

" Dans ce ministère, dont le premier devoir est de soutenir les intérêts de l'Eglise, il est des fonctionnaires supérieurs qui verraient avec satisfaction les revenus des Fabriques versés dans la caisse du receveur municipal et ses comptes réglés par le Conseil de préfecture. Chacun comprend que ces mesures seraient la ruine des églises."

Mgr Giraud, mort cardinal et archevêque de Cambrai, en parlant des Fabriques, disait lui-même : " Il en est peu qui méritent de notre part une sollicitude plus vigilante et de la vôtre un zèle plus dévoué, que la bonne administration des biens des églises.

« Hélas ! nos très chers coopérateurs, vous avez perdu cette haute tutelle que vos prédécesseurs exerçaient autrefois sur les établissements de charité publique, fondés en grande partie par la libéralité de vos évêques... Quel surcroît de disgrâce si vous perdiez encore la part qui vous revient si légitimement dans l'économie des deniers de vos églises, si les obligations des fidèles et les fondations pieuses passaient à une administration civile, si vous étiez contraints d'aller mendier à la porte d'un bureau subalterne « la matière des sacrements et du sacrifice. »

Voilà bien le but que se proposent d'atteindre, par les nouveaux règlements sur les Fabriques, nos modernes législateurs.

GOYNECHE.

L'Univers 13 mai 1891.

CAUSERIES

SUR LES VERTUS ET LES DEVOIRS

DE LA FEMME VIVANT EN FAMILLE

Par le Rév. Père HENRI SAINTRAIN

DE LA CONGRÉGATION DU TRÈS SAINT RÉDEMPTEUR

1 fort vol. in-18..... 40 cts

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.

- 1^{re} CAUSERIE. Rôle providentiel de la femme dans la famille chrétienne. Divers exemples. La mère de Moïse. Débora, Jahel est la mère des sept frères Machabée. Marie, son rôle auprès de Jésus et dans l'Eglise ; elle est le modèle de la femme chrétienne.
- 2^e CAUSERIE. Même sujet. Les mères et les épouses des martyrs. Les saintes Symphorose, Felicité, Juliette Nathalie, Lucine, Paraxèle, etc. Les mères des saints Docteurs. Les saintes reines. Rôle de la femme dans l'histoire du mal. Conclusion.
- 3^e CAUSERIE. Influence de la mère sur l'enfant. Enfants bien élevés et enfants gâtés. Digression sur les maisons d'éducation. La corruption de l'esprit, pire que la corruption du cœur. Conclusion.
- 4^e CAUSERIE. Influence des premières leçons de la mère. *Les palmipèdes*. Un mot du comte de Maistre. Utilité de faire prier les petits enfants, preuves tirées de l'Écriture sainte.
- 5^e CAUSERIE. Plan de vie pieuse. Obligation de tendre à la sainteté. Qu'est-ce que la sainteté. Elle s'accorde à tous les états. Premiers fondements. Moyens d'acquiescer et réponse aux difficultés.
- 6^e CAUSERIE. La prière. *Le vieux prêtre de la prière*. Les honnêtes

gens qui ne prient pas. Une mère de famille peut prier autant qu'une religieuse ; comment ? Quatre sortes de prière. Prière du matin. Son importance. Histoire de Tobie.

- 7^e CAUSERIE. La messe de chaque jour. Réponse aux difficultés. Histoire de madame Jeanne. Se lever de bon matin.
- 8^e CAUSERIE. Combien la piété est nécessaire à une mère de famille. Le chapellet. Nécessité de cette dévotion. Manque de temps. Manière de dire le chapellet.
- 9^e CAUSERIE. Nécessité de l'oraison mentale prouvée par divers endroits des Écritures et par les paroles des saints. Comment madame Jeanne méditait toute la journée sans le savoir.
- 10^e CAUSERIE. Réponse aux difficultés. La méditation de madame Emile. Méthode d'oraison pour une femme mariée. Les ennuis de l'oraison. Le vieux soldat.
- 11^e CAUSERIE. Nécessité de l'ordre dans la vie. Vie sans ordre. Fruits de l'ordre. L'ordre dans les affections. Dieu avant tout. Résumé.
- 12^e CAUSERIE. L'ordre dans les affections (*suite*). Amour de Jésus-Christ. La femme deux fois rachetée. La femme sans religion. Amour de l'Eglise. Respect du clergé. Les proches. Le mari. Les beaux-parents. Un enfant terrible.

- 13° CAUSERIE. Les domestiques. Les estimer, les traiter avec douceur, les aimer. A qui la faute s'ils n'aiment guère leurs maîtres. Exemples. Devoirs envers les serviteurs.
- 14° CAUSERIE. La constance. Nécessité et fruits de la constance. Moyens d'en surmonter les difficultés.
- 15° CAUSERIE. La patience. Nécessité pour une mère de famille. Motifs. Pensées consolantes. Réponses aux objections contre la providence. La dévotion à Notre-Dame des Douleurs.
- 16° CAUSERIE. La vie de plaisirs. Elle est incompatible avec la vie chrétienne. Parures. Le vieux mendiant et sa fille. Le P. de Ravignan. Les bals. Les théâtres. La vie de plaisirs incompatible avec les devoirs d'une mère. Conduite à tenir pour une personne engagée malgré elle dans les plaisirs mondains. Plaisirs du foyer.
- 17° CAUSERIE. Le Carême. L'abstinence et le jeûne. Utilité. Cas d'exemption. Jeûne actuel comparé au jeûne ancien. Nécessité de la pénitence. Pratiques qui peuvent nuire à la personne.
- 18° CAUSERIE. Devoirs de la femme à l'égard du mari. Respect, soumission et support. Exemples. Moyens pour une femme d'être maîtresse chez elle. Les maris colères, blasphémateurs. Maris irréligieux.
- 19° CAUSERIE. Explication de l'éloge de la femme forte. Ambition légitime d'une chrétienne. Le travail. Dangers de l'oisiveté. Le ménage d'une femme oisive. L'économie en vue du bien-être et en vue de l'aumône. Exemple. Préparation des repas de la famille. Pourquoi tant de maris ivrognes ?
- 20° CAUSERIE. Récompense de la femme forte et de la mondaine dans l'autre vie. L'heure de la mort pour l'une et pour l'autre. Parure de la femme forte et de la mondaine. Dernière maladie d'une mondaine. Mort de la femme forte.
- 21° CAUSERIE. On commence à parler de l'éducation des enfants. Respect de cet âge. Bon accueil à ceux que Dieu envoie. Soins spirituels à donner aux petits enfants. Premières leçons. Deux défauts à éviter.
- 22° CAUSERIE. *La loi de malheur.* Parents scandaleux. Le bon exem-
- ple. Nécessité de la surveillance. Les nourrices et les bonnes. Réprimer les mauvaises habitudes. Dangers de l'adolescence et de la jeunesse. Parents aveugles. Règles de prudence.
- 23° CAUSERIE. Inspirer aux enfants la crainte de Dieu. Ne pas les reprendre avec colère. Nécessité des châtiments. Pourquoi de nos jours les parents sont moins respectés. *Le Libéralisme.*
- 24° CAUSERIE. La sévérité et la douceur dans l'éducation. Les récompenses. Les caresses. L'argent à donner aux jeunes gens. Comment madame Jeanne se faisait respecter et aimer de ses enfants et de ses domestiques.
- 25° CAUSERIE. Quel est le but de l'éducation ? Erreurs de beaucoup de mères. Comment traiter un enfant mal doué, un enfant colère, un enfant vaniteux, léger. Habituer les enfants à la sobriété et à une vie simple. Comment les former à l'obéissance, les corriger du mensonge.
- 26° CAUSERIE. Qu'est-ce que l'opportunisme. L'opportunisme en fait d'éducation, et dans la question du choix d'un état. Vocation religieuse. Madame Jeanne se décide à laisser entrer sa fille en religion.
- 27° CAUSERIE. Nécessité de l'instruction religieuse. Comment madame Eugénie a refusé les attaques d'un esprit fort contre la religion. La morale *dans l'air* et la morale *en l'air*. Calomnies contre les dévotes. Etude de la Vie de Jésus-Christ.
- 28° CAUSERIE. Le respect humain. D'où vient-il ? Pourquoi l'homme y est plus sujet que la femme. Combien il est honteux. Exemple d'un grand homme. Moyens d'en garantir un jeune homme. Diverses anecdotes. Milice de saint Michel ou Association des jeunes gens contre le respect humain.
- 29° CAUSERIE. Le veuvage. Avantages spirituels de cet état. Portrait de la vraie veuve. Devoirs de la veuve. Les visites et les invitations. Un mot sur *l'entrée dans le monde.*
- 30° CAUSERIE. Consolations aux personnes pieuses qui craignent la mort. Moyens d'acquiescer à une certitude morale de son salut. Raisons de désirer la mort. Le purgatoire, etc.
- Epilogue. Mort du bon vieux prêtre.

L'HYPNOTISME

ÉTUDE SCIENTIFIQUE ET RELIGIEUSE

Par l'abbé P. G. MOREAU.

OUVRAGE HONORÉ DE LETTES DE NN. SS. S. G. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

S. G. L'ÉVÊQUE DE LANGRES, S. G. L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS,

NOYON ET SENLIS, S. G. L'ÉVÊQUE DE FRÉJUS ET TOULON, ETC., ETC.

1 vol. in-12..... \$0.95

L'Hypnotisme est à l'ordre du jour.

On en parle dans les Académies et dans les salons. Pas une revue, pas un journal qui n'y consacre quelques pages. Depuis longtemps déjà, il a sa littérature.

Pas une ville où les hypnotiseurs ne fassent des conférences. C'est presque une épidémie dont les gouvernements se sont émus.

Pas une fête où on n'invite un hypnotiseur en renom.

Si l'on écoutait M. le professeur Liégeois, bientôt l'hypnotisme ferait la loi au Palais, comme il essaie de la faire à la Faculté de médecine; et nous serions à la veille d'une véritable révolution dans la morale sociale. Aujourd'hui, il faut encore un magnétiseur, un suggestionniste. Demain, peut-être, un autre M. Liégeois publiera que l'action du monde extérieur sur les sens frappe le cerveau, de telle manière, que l'individualité disparaît pour faire place à la passivité absolue.

Enfin l'hypnotisme a été, l'an dernier, officiellement introduit dans la chaire chrétienne. Pour nous, prêtres, c'est un signe que l'heure a sonné de ne plus nous désintéresser dans cette question. Déjà, en effet, nous pouvons dire de l'hypnotisme ce qu'écrivait en 1853, du magnétisme animal, Mgr Guibert, alors évêque de Viviers : " Tant que ces opérations n'ont présenté que le caractère d'un exercice purement récréatif, ou que la curiosité n'y a cherché que les effets d'un fluide répandu dans la nature, notre sollicitude ne s'est point alarmée... Aujourd'hui il est de notre devoir de donner des avertissements..., de prémunir les fidèles contre les pièges du père du mensonge, de veiller à la pureté de la foi et à l'honneur du nom chrétien..." Aussi, aucun de nous n'a-t-il été surpris de voir S. E. le cardinal Richard honorer de sa présence la dernière conférence du R. P. Le Moyne à Saint-Merry, dont il bénissait ainsi et encourageait les efforts : " Vous emploierez tous les efforts de votre zèle sacerdotal, avait d'ailleurs écrit son vénérable prédécesseur dans le *Mandement* que je rappelais, et avant tout l'autorité de votre exemple, pour éloigner de ces damnables pratiques tous ceux de vos paroissiens qui seraient assez imprudents pour s'y livrer." Quant l'exemple part d'aussi haut, c'est, je le répète, une obligation pour chacun de nous de faire

entrer l'hypnotisme dans le programme de ses études théologiques, sous peine de rester étranger au mouvement scientifique et religieux de son époque, et de compromettre sa mission auprès des âmes.

A peine né, en effet, l'hypnotisme s'est posé en adversaire du dogme chrétien. Aussi, je ne m'explique pas comment M. le docteur Bérillon s'est cru autorisé à affirmer, qu'en raison de leur libéralisme, les évêques de France avaient témoigné une grande sympathie "aux procédés thérapeutiques de l'hypnotisme," et surtout que "la cour de Rome... avait déclaré, dans ces derniers temps, que la réalité des phénomènes de l'hypnotisme était tout ce qu'il y a au monde de plus incontestable et de mieux prouvé... que l'usage de l'hypnotisme était permis..." Il est vraiment regrettable que M. Bérillon ait négligé de nous indiquer où il avait découvert d'aussi intéressants documents. Pour ma part, j'aurais été curieux de les mettre en regard d'autres documents signés : Bérillon, Paul Bert, Régnaud, Bourneville, Luys, Richet ..., où ces écrivains ne semblent noter leurs *observations* que pour saper plus sûrement par sa base l'édifice chrétien, où ils affectent non seulement le plus grand mépris de toute croyance religieuse ; mais ne savent même pas dissimuler leur joie à la pensée que leurs découvertes enterreront à jamais le miracle.

Ce n'est pas nous, en effet, qui avons poussé l'hypnotisme sur le terrain théologique, mais les hypnotiseurs, qui comptent s'en servir comme d'une nouvelle arme de guerre contre la foi catholique. Pas un, depuis le plus obscur jusqu'au plus illustre, qui ne nie hautement toute révélation, toute action d'une puissance et d'une nature supérieures, et qui ne prétende expliquer les faits miraculeux de l'Evangile par la grande hystérie et la suggestion. Donato n'est pas le seul à s'écrier : " Jésus fut le plus prodigieux des magnétiseurs... Jésus guérissait les infirmes en les magnétisant."

" Dans les temps les plus reculés, a écrit le docteur Bottey, Jésus-Christ, les apôtres, les prêtres opéraient des guérisons par l'imposition des mains ; de même les pythonisses, les magiciens, etc..." Le docteur Bernheim, remarque M. le chanoine Lelong, qui, dans une première édition de son opuscule sur la *Suggestion*, semblait exempt de toute hostilité envers le surnaturel, dans sa seconde édition, attaque directement les miracles de Lourdes.

Avant de faire connaître à ses lecteurs les résultats de son *Etude historique, critique et expérimentale*, observe M. l'abbé Méric, le docteur Gibier déclare qu'il est l'adversaire implacable du merveilleux et du surnaturel ; il a des paroles amères, violentes, injustes contre le christianisme et la foi religieuse ; il ouvre son *Avant-propos* par cette déclaration, écrite en lettres majuscules, pour frapper vivement l'attention de ses lecteurs : NOUS SOMMES L'ENNEMI DU MERVEILLEUX ET DU MYSTICISME, ET N'ADMETTONS PAS QU'IL PUISSE SE PRODUIRE RIEN EN DEHORS DES LOIS DE LA NATURE.

M. Paul Copin, collaborateur de la *Revue de l'hypnotisme*, et son collègue, qui signe sous le pseudonyme de Skepto, sont animés

d'une telle haine que, à propos de l'hypnotisme, ils exhument toutes les objections, anciennes et nouvelles, contre le catholicisme.

"L'histoire nous rapporte, s'est écrié, au *Congrès des magnétiseurs*, M. Guyonnet du Péral, que le Christ fut forcé de s'y reprendre à deux fois pour faire une cure laborieuse"; et, gravement, il le classe dans la catégorie des "volontistes, mystiques et spirites!"

Tous, à la suite de Strauss, de M. Renan, de Karle Hase, assimilent les résurrections attribuées à N.-S à de simples réveils de personnes en léthargie. Ils expliquent le changement de l'eau en vin aux noces de Cana par la suggestion; les guérisons, par le magnétisme animal; Notre-Seigneur opérant à la façon des magnétiseurs par l'imposition des mains, ou en touchant l'organe souffrant. La guérison de la femme affligée d'une perte de sang présente à leurs yeux toutes les allures et toutes les modalités des guérisons magnétiques modernes. En vain M. Bérillon cherchait-il à s'abriter derrière MM. Guermonprez et Desplats, professeurs à la Faculté catholique de Lille, qui "ont apporté, dit-il, d'importantes contributions à l'étude de l'hypnotisme et de la suggestion"; lui et ses collègues font partie de ce groupe dont la devise est celle de Voltaire: "Ecrasons l'infame!" Pour eux, l'infâme c'est le surnaturel.

Malheureusement, un certain nombre de chrétiens, par suite de l'ignorance et de la fascination qu'exercent toutes les nouveautés embellies par la réclame, jouent avec l'hypnotisme, sans en soupçonner les dangers. Chez d'autres, au contraire, d'une conscience délicate et qui veulent suivre à la lettre ce conseil de Saint Paul: "Évitez toute curiosité malsaine, et prenez garde de vous laisser séduire," se manifeste une vive et légitime inquiétude. Ils veulent être éclairés. Ils nous interrogent. Or, comment leur répondrons-nous, si nous n'avons nous-mêmes sur cette question que "des divagations," comme me le disait, il y a quelques mois, un curé de Paris?

C'est à remplacer ces divagations par des données scientifiques, que travaillent déjà NN. SS. les Evêques. C'est pour entraîner leurs prêtres vers l'étude de ces sciences nouvelles que S. E. le cardinal-archevêque de Paris avait autorisé le R. P. Le Moine à traiter l'hypnotisme en chaire; que NN. SS. les archevêques et évêques de Paris, Reims, Lyon, Evreux, Oran, ont introduit cette question dans le programme des conférences diocésaines de l'année 1890 et de l'année 1891. "Il n'y a, me disait, au mois de juillet dernier, un savant prélat, il n'y a plus que deux choses qui m'intéressent dans la lecture des revues et des journaux: en politique la question sociale; en psychologie, l'hypnotisme."—".....Je lirai avec le plus grand plaisir votre travail sur *l'hypnotisme*, m'écrivait, à la date du 15 novembre dernier, un de nos plus savants évêques, question à l'ordre du jour, et qui, comme vous le dites, vaut la peine d'être traitée sérieusement."

Malheureusement, les travaux dus à des plumes ecclésiastiques sont trop peu nombreux; plusieurs même ne sont que de simples

brochures, écrites dans un excellent esprit, mais à la hâte, ou sous un horizon trop restreint. C'est pourquoi, plusieurs ont estimé qu'à côté du *Mandement* de Mgr Sancha Hervas, évêque de Madrid-Alaca, des études de MM. Granclaude, Ribet, Méric, Lelong, Claverie, Trotin, Léon Guillemet, Elie Blanc; des RR. PP. Matignon, de Bonniot, Franco, Le Moyne, Touroude, il y avait place pour une nouvelle *Etudes scientifique et religieuse* sur l'hypnotisme.

Les travaux des hypnotiseurs se comptent déjà par centaines, et chaque jour voit éclore "une contribution nouvelle à l'étude de l'hypnotisme." Il faut que nous les suivions pas à pas, et que sans nous laisser rebuter par l'aridité ou l'étrangeté du sujet, nous tenions au courant de leurs découvertes ceux de nos confrères qui n'ont ni le temps, ni la facilité de recourir aux sources.

Je m'efforce d'exposer, aussi nettement que le sujet me le permet, les théories des magnétiseurs, hypnotiseurs, suggestionnistes. Je note leurs observations les plus *franches*. Je les fais parler le plus possible. J'évite d'introduire dans cette exposition mes appréciations personnelles, ou certaines données métaphysiques douteuses et obscures, dont je trouve qu'on n'a déjà que trop abusé, et qui ne sont, la plupart du temps, que des trompe-l'œil.

Une étude religieuse termine cette étude scientifique; chaque expérience nouvelle étant pour nos adversaires l'occasion d'épigrammes blessantes à l'adresse des croyants. Je dédaigne l'impertinence, mais je relève l'objection. Que faut-il penser de leurs théories sur les guérisons miraculeuses, sur les cas de possession, sur l'extase, sur les stigmates.....? Ces phénomènes ne sont-ils, comme ils le prétendent, que des effets nerveux amplifiés? Est-il permis d'hypnotiser? de se laisser hypnotiser? Peut-on ne voir dans les phénomènes hypnotiques que le jeu normal des forces humaines agrandi par le sommeil nerveux; ou l'action du démon est-elle nécessaire pour expliquer certains phénomènes?

C'est aux sources que j'ai puisé. Je me suis vite aperçu qu'en hypnotisme, comme en toute espèce de questions, les auteurs se copiaient, sans le dire. En hypnotisme, cette supercherie est une véritable duperie. Il en résulte que le même fait, raconté cent fois par cent copistes différents, laisse croire aux lecteurs qu'il y a cent faits en faveur d'une expérience, alors que le rôle est toujours tenu par la même demoiselle Rosa, Esther, ou Elisa. C'est une répétition de la fable :

*... Le nombre d'œufs, grâce à la renommée.
De bouche en bouche allait croissant ;
Avant la fin de la journée,
Ils se montaient à plus d'un cent.*

J'ai donc écarté les copistes pour ne m'attacher qu'aux maîtres ou à leurs disciples autorisés.

C'est ainsi que pour l'École de la Salpêtrière, et l'École de Nancy, j'ai étudié les ouvrages de MM. Gilles de la Tourette et Bouley. C'est dans le Dr Bernheim que j'ai étudié la suggestion; dans le Dr Ochorowicz, la suggestion mentale; dans le Dr Azam, ce qui

regarde l'état second ; dans les docteurs Bourru, Burot, Luys, l'action des médicaments à distance ; dans le Dr Baréty, la force neurique rayonnante ; dans le Dr Régnard, les différentes sortes de sommeil, et ainsi de suite. Autant que possible, je cite le passage du livre auquel j'emprunte chaque observation. Si je commettais un oubli, je prie les auteurs de ne pas m'accuser de plagiat. Mon oubli serait involontaire.

Lucrece exprime par une belle image le lien qui rattache les générations passées aux générations à venir. Il nous montre les coureurs antiques s'élançant dans la carrière et tenant dans leurs mains un flambeau ; puis, lorsqu'ils arrivent épuisés au terme de la course, ils remettent à d'autres, qui le porte plus loin, le flambeau qu'ils laissent échapper d'une main défaillante.

El quasi cursores vitā lampada tradunt.

Pour nous prêtres, ce flambeau c'est le dépôt du dogme catholique tel que le Saint Siège l'enseigne et l'explique ; tel que notre Evêque nous l'a confié au jour de notre sacerdoce. Puissé-je avoir continué l'œuvre à la quelle mes aînés ont donné leur part d'efforts et de dévouement ! C'est toute mon ambition.

P.-G. MOREAU, vic. gén. hon.

TRAITE DU SAINT-ESPRIT

COMPRENANT

L'HISTOIRE GENERALE DES DEUX ESPRITS

QUI SE DISPUTENT L'EMPIRE DU MONDE

ET DES DEUX CITÉS QUILS ONT FORMÉES

avec les preuves de la divinité du Saint-Esprit, la nature et l'étendue de son action sur l'homme et sur le monde.

Par Mgr GAUME

2 forts vol. in-8o \$3.00

LA SAINTE MESSE

Par MARTIN DE COCHEM

DES FRÈRES-MINEURS CAPUCINS

Avec une préface par le T. R. P. MONSABRÉ.

1 beau vol. in-12 63 cts

LA FEMME CHRETIENNE

SA MISSION SA FORMATION ET SA SAUVEGARDE

Par le **Rév. Père F. X. SCHOUPPE**, de la Compagnie de Jésus
Deuxième édition.—1 vol. in-18, 118 pages..... 20 cts

(suite)

VII.

Dévotion au Saint-Sacrement.

La dévotion au Saint-Sacrement est intimement liée à celle du Sacré-Cœur de Jésus dont nous venons de parler ; c'est dans le Saint-Sacrement que Jésus Christ nous ouvre son Cœur, c'est là qu'il redit sans cesse les belles paroles qu'il prononce dans l'Évangile : *Venez à moi, vous tous qui êtes souffrants et chargés, et je vous soulagerai.*

Nous devons aller à lui de trois manières dans cet auguste sacrement : par la sainte Communion, par l'assistance à la sainte Messe, et par les visites.

Ce dernier mode d'aller à Jésus est celui qui est le moins connu et le plus négligé : c'est pourquoi nous ferons de la visite au Saint-Sacrement le sujet de cette instruction. Il faut que les âmes pieuses n'omettent rien de ce qui concerne le culte du saint Sacrement de l'autel, et que leur dévotion envers ce divin Mystère se ve d'exemple au reste des fidèles.

Visiter le Saint-Sacrement, c'est se rendre dans une église où la sainte Eucharistie repose pour l'y adorer pendant quelque temps. Cette adoration s'appelle *visite au Saint-Sacrement*, parce que, pour faire cette adoration, on va trouver le Sauveur là où il réside ; à peu près comme les hommes vont trouver ceux qu'ils veulent visiter, pour leur rendre hommage, pour les consoler, ou même pour implorer leur assistance.

Heureuses les âmes qui ont la pieuse habitude de visiter le Saint-Sacrement ! Elles trouveront dans cette pratique une source de sainteté et de bonheur.

Pour ranimer notre ferveur dans l'accomplissement de cet office de piété, considérons pourquoi nous devons visiter le Saint-Sacrement, et comment nous pourrons faire ces visites avec autant de fruit que de dévotion.

1. Motifs. — Il est certain, dit saint Alphonse de Liguori, qu'entre toutes les pratiques pieuses, celle d'adorer Jésus dans le Saint-Sacrement, est la plus agréable à Dieu et la plus utile à l'homme. Ne craignez donc pas, âmes chrétiennes, d'en prendre l'habitude. — Telles sont les paroles de cet illustre Docteur de l'Église.

Nous en comprendrons toute la vérité, si nous considérons les divers motifs qui nous pressent de rendre nos hommages à l'Hôte divin résidant parmi nous. Ces motifs consistent : 1^o dans des raisons de convenance et de justice ; 2^o dans des raisons d'utilité pour nos âmes.

1° Convenance. — Puisque le Fils de Dieu daigne établir sa demeure au milieu de nous, et qu'il fait ses délices d'être avec les enfants des hommes, ne faut-il pas que nous fassions nos délices d'être avec lui ? Si un roi, par amour pour les plus pauvres de ses sujets, allait résider au milieu d'eux, donnant audience à toute heure, avec quel empressement n'irait-on pas à lui ? Et si ce pauvre peuple se montrait froid à son égard, indifférent à ses bontés ; s'il le laissait dans l'isolement et l'oubli, pourrait-on imaginer une inconvenance plus choquante ou plus outrageuse ? Hélas ! oui, il est une inconvenance plus grande encore : c'est celle que commettent les chrétiens à l'égard de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Le Fils de Dieu, dans son divin Sacrement, se rapproche de nous d'une manière bien plus étonnante qu'il ne le faisait autrefois à l'égard du peuple d'Israël. Dans l'ancienne loi le Seigneur parlait à son peuple ; mais il ne le faisait que rarement, et seulement par l'intermédiaire des Patriarches et des Prophètes ; dans la loi nouvelle, Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, veut bien en tout temps, à toute heure, converser familièrement avec tous les fidèles. Ne faut-il donc pas que nous allions écouter ce divin Maître et nous entretenir avec lui ?

Le Fils de Dieu demeure avec nous pour nous instruire, nous consoler, nous aider dans toutes nos nécessités spirituelles et corporelles : ne devons-nous pas recourir à un tel consolateur, à un tel bienfaiteur ? Que serait-ce, si les hommes l'oubliaient, mépriseraient sa bienfaisance, lui refusaient l'honneur qui lui est dû, allaient jusqu'à outrager sa souveraine Majesté dans sa demeure sacramentelle ?...

Or, n'est-ce pas ce qui arrive ? N'est pas la conduite d'un trop grand nombre de chrétiens ? Conduite vraiment incroyable. Comment en effet est-il possible, que ceux qui croient à la présence réelle de Jésus-Christ, se conduisent ainsi à son égard ? Evidemment cela ne s'explique que par la faiblesse de la foi.

Pour nous, qui avons le bonheur d'être plus éclairés et de croire d'une foi plus vive, n'avons-nous pas ici un double devoir à remplir ? Ne faut-il pas d'abord que nous allions nous-mêmes au Seigneur avec amour et assiduité pour lui offrir nos hommages ? Ne devons nous pas, en outre, consoler son Cœur affligé de tant d'ingratitude, et réparer autant qu'il est en nous, les indignes outrages qu'il reçoit dans le Sacrement de son amour ?

Voilà donc la première raison de visiter le Sauveur au Saint-Sacrement, raison de convenance et de justice ; la seconde est une raison d'utilité.

2° Quels ne sont pas les biens qu'on reçoit dans ces divines visites ? D'abord on y trouve Jésus-Christ lui-même. N'est ce pas tout dire ? Vous entreprenez des voyages pour avoir le bonheur de vénérer soit les reliques des Saints, leurs ossements, ou leurs corps préservés de la corruption ; soit quelque parcelle de la vraie croix, ou la sainte robe du Sauveur, ou les saints lieux de la Palestine où il a passé pendant sa vie mortelle. Avec quelle joie vous entreriez dans la grotte de sa naissance et dans celle de sa

sepulture ! Or, n'avons-nous pas tout cela, et bien plus encore dans nos églises ?... Ne possédons-nous pas Jésus-Christ bien mieux que ses contemporains ?

S'il était quelque lieu dans le monde où Jésus-Christ se fit voir d'une manière sensible et à découvert, quel serait notre empressement et notre ardeur pour l'y aller trouver ? Or, le possédons-nous moins réellement sous les voiles eucharistiques ?

Quel n'était pas le bonheur des Mages et des bergers à la naissance du Christ, celui des saintes femmes, des Apôtres et des disciples après la résurrection, quand ils purent adorer leur Sauveur et leur Dieu ! N'avons-nous pas le même bonheur, et d'une manière plus excellente ?

Vous avez des besoins pour le corps et pour l'âme : vos afflictions, vos infirmités, vos revers de fortune, l'inconduite de vos enfants, vos propres péchés, votre peu de progrès dans la vertu vous font gémir. Qui peut, qui veut vous donner le secours désiré ? N'est-ce pas Celui qui dit : *Venez à moi, vous tous qui êtes souffrants et chargés, et moi je vous soulagerai ?* Pourquoi donc ne pas vous adresser à un tel consolateur, à un Sauveur si miséricordieux ?

Ajoutons, qu'à l'église, au pied du saint tabernacle, vous trouverez un paradis terrestre, et la plus parfaite image du céleste séjour où habitent les Bienheureux. *L'adorable Eucharistie*, dit S. Jean Chrysostome, *change la terre en paradis*. Lorsque le Disciple bien-aimé vit apparaître à ses yeux la céleste Jérusalem, qui descendait du Ciel, venant de Dieu, et illuminée de la clarté de Dieu, il entendit une voix qui lui dit : *Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes. Il demeurera avec eux et ils seront son peuple, et Dieu lui-même demeurant au milieu d'eux, sera leur Dieu* (Apoc. XXI, 3). Ces paroles ne s'appliquent-elles pas à nos églises avec une frappante vérité ?

Où, âmes chrétiennes, vous avez dans les églises un paradis, un ciel sur la terre. Puisqu'il en est ainsi, soyez les anges de ce ciel terrestre. Les saints anges, adorateurs du Très-Haut, environnent son trône en chantant perpétuellement ses louanges ; bien que partout ils voient la face du Père céleste, ils ne s'éloignent de sa présence que pour exécuter les ordres de sa volonté ; et, ces ordres remplis, ils reviennent aussitôt à leur Dieu, qui est le centre de leur repos et de leurs affections. Imitiez la conduite de ces bienheureux esprits : ne quittez Jésus Christ que pour exécuter sa volonté, en remplissant les devoirs de votre état. Alors vous goûterez bientôt combien le Seigneur est doux, et vous direz avec le Prophète : *Que vos tabernacles sont aimables, Seigneur Dieu des armées ! Mon âme soupire après vos parvis, elle succombe à l'ardeur de ses desirs*. Ps. 83.

II. Pratique. — Comment devons-nous pratiquer cette belle dévotion ? comment visiter le Saint-Sacrement ?

1° Il faut éloigner les empêchements et les obstacles. Parmi ces obstacles, le principal est le prétexte qu'on prend du manque de temps. Je voudrais bien, dit-on, aller passer quelques moments dans l'église, mais les occupations m'en empêchent : je n'ai pas le

temps. — N'est il pas vrai que vous savez trouver du temps pour toute autre chose ? que vous en trouvez toujours pour vos entretiens avec les hommes ? Comment se fait-il que vous ne trouviez pas un moment pour vous entretenir avec Jésus ? Ne perdez-vous pas beaucoup de temps dans des conversations frivoles ou même dangereuses ?... Le manque de temps est donc un prétexte qu'il faut écarter

2° Vous pouvez visiter le Saint-Sacrement en assistant aux offices divins, surtout aux Saluts et aux Adorations ; vous le pouvez encore en entrant dans une église qui est sur votre chemin, pour y prier quelques moments aux pieds de Jésus-Christ. *Quand un ami passe devant la porte de son ami, disait le Vén. François de l'Enfant Jésus, et un serviteur, devant la maison de son maître, il ne convient pas qu'ils continuent leur chemin sans entrer, pour leur dire quelques mots et pour les saluer.* Aussi ce serviteur de Dieu ne passait jamais devant une église ouverte sans y entrer pour adorer le Saint Sacrement. Il s'y tenait avec un respect si profond, qu'à le voir il semblait qu'il n'adorât pas Notre-Seigneur dans l'obscurité de la foi, mais qu'il le contemplant sans voile et sans nuage.

3° Le principe, l'âme de toute dévotion au Saint-Sacrement, est l'esprit de foi, une foi très-vive à la présence réelle du Jésus-Christ, cette foi produit la confiance et l'amour ; elle attire les âmes à Jésus-Christ, elle leur inspire les prières, les paroles qu'elles lui doivent adresser. *J'ai cru, dit le prophète, c'est pourquoi j'ai parlé.* Ps. 115.

4° Considérez le Sauveur dans l'Eucharistie, tantôt comme un bon père, et parlez-lui comme un enfant, avec simplicité et confiance ; tantôt comme un puissant monarque, et parlez-lui comme un sujet qui a besoin de protection ; tantôt comme un juge, comme un médecin, comme un maître qui instruit, comme un Dieu miséricordieux que vous avez offensé, comme un prince riche et bienfaisant, comme un consolateur et un ami ; enfin le plus souvent comme le Dieu d'amour qui nous découvre son Sacré Cœur, et nous y montre le modèle et la source de toute sainteté. En le considérant sous ces formes diverses, qu'il réunit toutes dans son adorable personne, vous trouverez dans votre cœur le langage qui convient à chacune d'elles.

Enfin, quelle que soit votre disposition, présentez-vous devant votre Dieu, adorez sa majesté, faites en sa présence les actes et les exercices de piété que votre dévotion vous inspire, ou quelle goûté d'avantage pour le moment ; et vous aurez fait une bonne et sainte visite à Jésus-Christ dans son divin Sacrement.

Il n'est donc pas difficile de visiter l'Hôte divin qui réside dans nos églises : cette pieuse pratique est aussi facile qu'elle est agréable à Jésus et à sa sainte Mère, qu'elle est douce et salutaire pour nos âmes. Ne faut-il donc pas qu'elle nous soit familière ? qu'à l'exemple du B. Jean Berchmans, nous consacrons à Jésus des visites réglées, et que nous les fassions toujours avec une nouvelle ferveur ?

LA JEUNESSE DE JOSEPH VERNET

A MADAME LA BARONNE DE VATRY.

L'HOTEL DE SIMIANE

(suite)

La Mer.

Si notre œil est fixé sur l'immobile
étoile,
Qu'importe la tempête et le flot qui
mugit ?
Au Pilote divin abandonnons la
voile :
Tout vent nous mène au port, quand
c'est Dieu qui conduit.

(H. DE L.)

I

LES ADIEUX.

Deux ans après, au moins de juin 1734, à l'heure la plus chaude de la journée, alors que dans Avignon tout le monde faisait la sieste, Elisabeth Vernet sortit seul : de la maison paternelle, et, sans prendre souci du soleil brûlant qui dardait ses rayons sur la cité des papes, s'achemina vers l'Eglise Notre-Dame des Dons. Elle gravit les marches de l'escalier du *Pater*, marches égales en nombre aux mots de l'Oraison dominicale, et, en attendant l'heure où l'on viendrait rouvrir l'Eglise, fermée au milieu du jour, selon l'usage du pays, elle s'agenouilla sur le seuil et pria pour son frère.

Heureux Joseph ! il était parti l'avant-veille par le bateau qui descendait vers Arles, et devait prendre dans cette ville le coche de Marseille. Toute sa famille l'avait accompagné jusqu'au fleuve et le patron du bateau, ému des larmes de la grande Elisabeth, lui dit :

“ Embarquez-vous, mademoiselle, avec un ou deux de ces petiots-là. Je vous descendrai à une demi-lieue d'ici, au prieuré de Saint-Ruf, où j'ai des ballots à prendre.”

Elisabeth avait accepté, à la grande joie de ses deux petits frères Antoine et François, âgés l'un de six ans, l'autre de quatre, ravis de faire un voyage sur l'eau. Le père et la mère restèrent sur le port avec leurs autres enfants.

Le petit Bénézet, qui n'avait alors que deux ans, était dans les bras de sa mère, et, tout étonné de la voir pleurer, de sa petite main caressait le visage maternel. Avertie par un secret pressentiment, la pauvre mère, en regardant s'éloigner le premier enfant qui la quittait, se disait : Je ne le verrai plus !—Les jours de Nazareth étaient finis pour elle. Un premier départ est l'annonce de tant d'autres séparations !

Le bateau, quittant le rivage, descendit le fleuve, et bientôt les tours et les clochers d'Avignon disparurent aux yeux des voyageurs. Antoine et François, que leur prudente sœur avait placés chacun au milieu d'un rouleau de cordes, regardaient les rives

fuyantes, et, surpris, écoutaient les chants des mariniers et les commandements du patron, qui, selon que le gouvernail devait incliner à droite ou à gauche, disait de la voix forte et mélodieuse des riverains du Rhône : " Empire ! royaume ! " commandement qui se répète encore aujourd'hui, seul souvenir resté dans la mémoire populaire du temps où le Saint-Empire romain et le royaume de France se partageaient les rives du fleuve.

Assis l'un près de l'autre et se tenant la main, Elisabeth et Joseph échangeaient leurs dernières recommandations.

" Joseph, as-tu bien ton chapelet, et le petit portefeuille où sont les lettres de recommandation de M. de Caumont, et les lettres de crédit pour le banquier de M. de Quinson ? as-tu bien les deux cents francs du père ? "

" Oui, ma bonne sœur, je n'ai rien oublié ; et je sens là, dans la doublure de ma veste, tes six louis, ma chère Elisabeth. Je rougis de te dépouiller ainsi ; mais, sois tranquille : quand je serai un grand peintre, je te rendrai le bien que tu m'as fait. "

" Cher petit frère, je te tiens quitte de tout, si tu restes honnête homme et bon chrétien ; et, pourvu que tu sois heureux, je serai contente. Ne manque pas de nous écrire par l'ambassade. Tu sais, les ports de lettres sont chers. Profite des recommandations de tes protecteurs.—Ah ! j'ai oublié quelque chose, moi. Je voulais te donner mon petit couteau. Tiens, prends-le, pour tailler tes fusins. Prends aussi ces citrons doux, et ce cornet de bonbons. Prends-les, mon petit : hélas ! là bas, personne ne te gâtera plus ! "

Et, détournant la tête, elle essuya ses yeux.

Le bateau abordait à Saint-Ruf. Sur la rive attendait quelques paysans chargés de corbeilles remplies de melons et d'amandes fraîches. Ils les portèrent dans le bateau. Elisabeth se leva, et, aidée par Joseph, gagna le rivage avec Antoine et François. Ils s'embrassèrent, le jeune peintre se rembarqua, et bientôt ne vit plus que de loin le mouchoir blanc qu'agitait la main d'Elisabeth.

Elle songeait à cette scène d'adieu, tout en disant son chapelet sous le portail de Notre-Dame des Dons, et la bonne fille laissait couler les larmes qu'elle avait retenues à la maison. Le plus lointain de ses souvenirs, comme la plus grande joie de sa vie était la naissance de Joseph. Elle croyait n'être vraiment entrée dans la vie que le jour où elle avait aperçu ce petit maillot couché dans son berceau, le jour où sa mère lui avait dit : " Regarde le présent que le bon Dieu t'envoie. Ce petit enfant, c'est ton frère Joseph. Il faudra en prendre soin et lui apprendre à être bien sage. "

Elle l'avait aimé dès lors de toutes les forces de son âme enfantine : quand il pleurait, elle pleurait aussi. Le premier sourire de Joseph fut pour sa sœur, ses premiers pas furent guidés par elle. Plus tard, elle fut sa confidente, sa protectrice. Antoine Vernet et sa femme, obligés à de rudes labeurs, chargés d'une famille nombreuse, gouvernaient sévèrement leurs enfants. D'ailleurs en ce temps-là, où il y avait un roi et des sujets et non un peuple souverain, les pères et mères ne se considéraient pas comme les

serviteurs très humbles de leurs enfants. Leur autorité s'adoucisait au besoin, mais par intermédiaire, et, dans les familles nombreuses, au-dessous du père et de la mère, que personne n'osait tutoyer, il y avait le frère et la sœur aînés, que les cadets appelaient le petit papa et la petite maman. Ceux-là obtenaient les grâces, mais souvent aussi étaient responsables des fautes de leurs cadets. Donc Elisabeth avait été la petite maman de ses frères et sœurs, de Joseph surtout ; et cet instinct maternel inné dans tout cœur bien fait, s'était épanoui dans le cœur virginal de cette bonne fille. Sa plus grande joie était de voir son frère dessiner, de le mener le dimanche à la campagne faire des croquis de paysage. Elle lui avait arrangé un petit grenier, qui devint la chambre et l'atelier du futur artiste. Là, dès que Joseph revenait de l'école on avait terminé la tâche que lui donnait son père, il copiait les plâtres et les gravures que sa sœur lui achetait. Elle admirait tout ce qu'il faisait, et lui prodiguait ces louanges affectueuses qui sont au talent naissant ce que la rosée d'avril est aux germes des plantes. Joseph se disait bien : Ma sœur Elisabeth n'est pas un juge compétent ; mais cependant il se disait aussi : Elle a un sentiment juste, elle voit le beau, elle aime et comprend la nature comme moi. — Et, doucement encouragé, il s'efforçait de fixer sur la toile les aspects qui l'avaient charmé. — Mais cet heureux temps était fini : Elisabeth restait seule, bien qu'entourée de ses parents, de ses frères et sœurs. Aucun d'eux ne pouvait lui faire oublier ce Joseph qui depuis vingt ans, était son compagnon, son enfant. La porte de l'église s'ouvrit, Elisabeth y entra, et rencontra près du bénitier un bon vieux prêtre, son confesseur, qui s'en retournait chez lui, après avoir passé l'heure de la sieste en adoration. Il la regarda avec bonté, et, lui faisant signe de le suivre, l'emmena sous le porche.

“ Encore les yeux rouges ! ” dit-il. “ Ah ! mon enfant, vous n'êtes pas raisonnable. Vous avez fait pourtant bien des neuvaines pour obtenir ce voyage ! vous étiez bien contente qu'il se fit ! C'est un grand bonheur pour Joseph d'aller à Rome, d'être pensionné par les nobles d'Avignon. Dites le *Te Deum*, ma fille. ”

“ Hélas ! mon père, je l'ai dit trois fois depuis que Joseph est parti. Mais enfin, il est parti. La maison est si vide, si triste ! — C'était comme mon enfant, ce petit Joseph ! voyez-vous ! Nous étions si heureux ! Que fera-t-il là-bas, tout seul ? ”

“ Ma fille, ” dit le prêtre, “ Joseph n'est plus un enfant. Il connaîtra le travail, la gloire probablement, les peines pour sûr. Telle est la vie. Remerciez Dieu des vingt années heureuses et pures qu'il a passées près de vous. Elles ont préparé sa carrière : — il réussira. — Ne pleurez plus. Songez que chaque jour qui s'écoule vous rapproche de celui où il reviendra. Allez reprendre votre place auprès de vos bons parents. Aidez-les, obéissez à Dieu gracieusement. Que diriez-vous d'une servante qui pleurerait quand vous lui donneriez un ordre ? — Allez, et soyez joyeuse ! Je vous bénis. ”

Elisabeth s'agenouilla, et, bénie par le vénérable vieillard, redescendit l'escalier du *Pater* en répétant du fond cœur : *Fiat voluntas tua !*

(à suivre)

A. ROGER et F. CHERNOVIZ, éditeurs
RUE DES GRANDS AUGUSTINS 7 PARIS
CADIEUX & DEROME, DEPOSITAIRES

M. l'Abbé J. B. GLAIRE

La Sainte Bible

selon la Vulgate, traduction en français avec des notes
contenant l'ancien et le nouveau testament

4 vols. in-18, reliés \$3.25

Le nouveau testament seul, rel. 88 cts.

LA SAINTE BIBLE

traduite avec notes, seule approuvée par une commission d'examen
nommée par le souverain Pontife.

Nouvelle édition avec introductions, commentaires et appendice,
par M. l'abbé Vigouroux

4 forts volumes in-8, gros caractères..... \$6.50-reliés \$8.50

Le nouveau testament, se vend séparément, \$1.75 relié \$2.25

Le Livre des Psaumes

Texte latin et traduction française, avec notes, introduction et quelques notes nouvelles par
M. l'abbé Vigouroux, suivi des cantiques de Laudes et d'une table liturgique.

1 vol. in-12 75 cts

LIBRAIRIE VICTOR LEOFFRE

RUE BONAPARTE, 90, PARIS

CADIEUX & DEROME DEPOSITAIRES

EN VENTE : LA SIXIEME EDITION

DE

L'EGLISE ET LE SIECLE

DE MGR IRELAND, ARCHEVÊQUE DE SAINT-PAUL AUX ETATS-UNIS

Publiés avec une préface

Par l'abbé Félix Klein, Maître de Conférences à l'Institut Catholique de Paris

Un volume in-12..... 60 cts

VIE DE JEANNE D'ARC

D'APRÈS LES CHRONIQUES CONTEMPORAINES

Par GUIDO GOERRES

Traduit de l'allemand, par LÉON BORÉ

2e ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE SUR LA DERNIÈRE ÉDITION ALLEMANDE

Un volume in-8°..... 90 cts

JULES VIC, éditeur, Paris

CADIEUX & DEROME, DEPOSITAIRES

Méditations a l'Usage Des Elèves des Grands Séminaires et des Prêtres

Par **L. BRANCHEREAU**, *supérieur du grand séminaire d'Orléans*

Elles ont pour objet : 1° Les **Vérités fondamentales** ; 2° les **Vertus** ; 3° les **Exercices de piété** ; 4° l'**Année liturgique** ; 5° les **Mystères de la Sainte Vierge** , 6° les **Saints** ; 7° l'**Etat ecclésiastique**.—2^{ÈME} ÉDITION

Quatre beaux vol in-12 de 500 pages chacun, brochés, 93.00 reliés 24.00

POLITESSE ET CONVENANCES ECCLESIASTIQUES

Par **L. BRANCHEREAU**

7 édition, revue et corrigée. Un beau volume in-12, 580 pages.....Prix: 88 ct\$

VICTOR RETAUX & FILS, éditeurs, Paris

CADIEUX & DEROME, DEPOSITAIRES

R. P. J. FONTAINE, S. J.

LE NOUVEAU TESTAMENT

ET LES ORIGINES DU CHRISTIANISME, ÉTUDES APOLOGÉTIQUES

Fort vol. in-8..... \$1.88

R. P. de la BROISE, S. J.

BOSSUET et LA BIBLE

ÉTUDES D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

1 vol. in-8..... \$1.75

M. l'abbé MOUSSARD

LE PRÊTRE

ET LA VIE D'ÉTUDE

1 vol. in-8..... \$1.00

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
TOLRA, EDITEUR, 112 BIS RUE REIMS, PARIS
CADIEUX & DEROME, DEPOSITAIRES

OUVRAGES DE L'ABBÉ HIMONET

Commandements de Dieu et de l'Eglise ; les Mystères Divins ;
Mystères de la Sainte Vierge ; Retraites de Première Communion ;
Première Communion ; Retraites de Congréganistes.

VIENT DE PARAÎTRE 1894

No 1.

LES DEUX MONTS DU SINAI ET DES OLIVIERS

53 Instructions sur les commandements de Dieu et de l'Eglise

13 sur le 1^{er} Commandements ; 3 sur le 2^e ; 7 sur le 3^e ; 8 sur le 4^e ;
3 sur le 5^e ; 2 sur le 6^e ; 3 sur le 7^e ; 4 sur le 8^e ;

1 sur les 9^e et 10^e ; 9 sur les Commandements de l'Eglise

Approuvé et recommandé par Mgr Papis, évêque de Verdun.

Un beau volume Prix : 88 cts

Dieu attache une suprême importance à ses Commandements qui sont immuables comme lui Et Notre-Seigneur a dit : *Si vous voulez entrer dans la vie, observez les Commandements.* Mais les connaît-on, même parmi beaucoup de personnes pieuses ? On parle beaucoup des droits de l'homme—et qui donc parle des droits de Dieu ? J'ai essayé, dans mon travail, de dissiper l'ignorance, les illusions de la foule, d'exposer le côté pratique et très sérieux de ces lois divines, vraie et seule direction de notre vie. L'approbation ecclésiastique le loue et le recommande particulièrement à ce point de vue.—Je serais heureux, si par cette œuvre qui m'est demandée depuis longtemps, j'avais réussi à procurer, à une seule âme, le bonheur du jeune homme de l'Évangile que Jésus regarda et aima, parce qu'il pratiquait les Commandements.

2^o — LES MYSTERES DIVINS

Trinité.—Création.—Incarnation.—Rédemption.—Eglise.—Eternité.—en 166 instructions.

PREMIER VOLUME

17 DIEU, sa Nature, ses perfections (Avent-Carême).—3 Anges.—5 Homme, ses Facultés.—5 Sa fin ou Salut (Avent-Carême).—10 Messie, promis, figuré, dépeint par les Prophètes ; sa Connaissance (Avent-Carême).—20 Sa Divinité prouvée par ses Prophéties, par ses Miracles, par les Vertus des premiers Chrétiens, par les Martyrs (Avent-Carême).

DEUXIEME VOLUME

8 Incarnation (Avent).—7 Noël.—7 Circconcision, Saint Nom de Jésus.—6 Epiphanie.—5 Présentation.—7 Egypte, Sainte-Enfance, Vie cachée, Vie publique.—3 Rameaux.—8 Jeudi Saint, Devoir pascal, Fête-Dieu, Sacré-Cour.—11 Vendredi Saint, Sainte-Croix.—1 Sépulture.

TROISIEME VOLUME

8 Pâques.—9 Ascension.—3 Jugement (Avent-Carême).—11 Pentecôte, Saint-Esprit, ses Dons. 2 Eglise (Toussaint, saint Pierre).—6 Communion des Saints (3 Toussaint, 3 Purgatoire).—1 Remission des péchés (Carême). 2 Résurrection de la chair (Pâques).—8 Eternité malheureuse (Avent-Carême).—7 Eternité bienheureuse (Toussaint).

Trois beaux et forts vol. d'environ 1.500 pages.—2^e édition.—Prix : 82.50

Ouvrage approuvé et recommandé par

MM. SS. les Evêques de Verdun, de Rodez, de Metz et de Strasbourg, etc., etc.

Extraits d'Approbations et de Félicitations sur la 1^{re} Edition.

Evêque de Verdun.—Nous recommandons les *Mystères Divins* de M. l'abbé HIMONET, prêtre de ce diocèse, dans l'intérêt de la piété chrétienne. L'Auteur a su mettre ses instructions à la portée de toutes les intelligences, et y mêler des applications morales, des exhortations vives et pathétiques, dont on ne peut attendre que d'heureux fruits de sanctification....

Mgr Hacquard écrivait plus tard : Votre œuvre sur les *Mystères* serait bien utilement placée dans chaque famille ; elle nous préserverait de l'ignorance qui livre les âmes au doute et à l'indifférence. Oh ! si tous nos Curés, tous nos Vicaires prêchaient de la sorte ! Je suis encore saisi de vos admirables Instructions sur l'Eglise, sur l'Eternité. J'avais le projet de faire aussi un travail sur le *Symbolé*, et sur l'*Oraison Dominicale* ; je m'arrête après avoir lu. † AUG., 24 mai '70.

3°—MARIE, SES MYSTERES ET SON CULTE

Qu 83 Instructions nouvelles sur toutes les Fetes de la Sainte-Vierge

8 sur la Conception; 7 sur la Nativité; 3 sur le saint nom de Marie; 5 sur la Présentation; 8 sur l'Annonciation; 6 sur la Visitation; 2 sur la Maternité divine (Noël); 6 sur la Purification; 3 sur N.-Dame des Sept-Douleurs; 9 sur l'Assomption; 6 sur la Dévotion à Marie et ses Pratiques; 6 sur le Rosaire et le Chapelet; 8 sur l'Archiconfrérie; 6 sur la Consécration à Marie un jour de Première Communion; 1 Acte de Consécration à Marie; 3 sur N.-D. du Mont-Carmol.

Ouvrage approuvé par NN. SS. Rossat et Haquart, évêques de Verdun; par leurs Eminences les Cardinaux Mathieu et Donnet; par NN. SS. les évêques de Rodez, Metz, et Strasbourg, etc.

6ème et très belle édition.—2 beaux volumes.....Prix : \$1.50

Sur cet ouvrage, *Marie, ses Mystères et son Culte*, SON ÉMINENCE LE CARDINAL DONNET, a écrit : "Votre ouvrage se recommande par des qualités éminentes, il est extrêmement pratique, or c'est à la pratique que les livres de piété doivent conduire. Votre style est noble sans emphase et plein d'onction." SON ÉMINENCE LE CARDINAL MATHIEU : "Votre livre est pieux et instructif; il est un moyen pour moi de connaître, aimer et honorer de plus en plus notre Mère céleste. Vous avez parfaitement rempli cette invitation des livres saints : *Facite me floribus, stipate me malis.*" *Monsieur l'Evêque de Rodez* : "J'ai lu avec plaisir votre beau livre; la doctrine est solide, votre style est correct, clair, toujours noble; c'est une provision d'excellentes lectures non seulement pour le *Clergé* mais pour les *Fidèles.*" *Monsieur l'Evêque de Metz* : "Votre livre est un travail de piété et d'onction dont je suis heureux de pouvoir vous féliciter; c'est un choix d'instructions aussi solides que pratiques, écrites dans un style animé, coloré, toujours noble. De fréquentes et heureuses applications de l'Écriture sainte, des citations bien choisies dans les écrits des saints Docteurs, des traits d'histoire racontés à propos, ajoutent encore à l'autorité et à l'intérêt de ces pages destinées à faire béni le nom de Marie."

4°—PREMIERS COMMUNIANTS EN RETRAITE

Ou trois Cours divers d'Exercices préparatoires à la Première Communion (40 Entretiens et Méditations)

Recommandé par Mgr l'Evêque de Verdun

5ème édition.—Un beau volume.....Prix : 75 cts

En trente-huit ans de ministère, chargé de double paroisse en grande partie, j'ai préparé et dirigé plus de vingt grandes premières communions. —Voici trois retraites diverses : une commencée le mardi soir, les deux autres le mercredi, et finissent toutes au dimanche matin *inclusivement*. En chacun de ces exercices, j'ai appelé l'attention des *Premiers Communiant*s sur la nécessité de la retraite et ses bienfaits; sur la miséricorde de Jésus-Christ pour les pécheurs; sur son amour incompréhensible dans la divine Eucharistie; sur la pureté de conscience, la dévotion du cœur et les résolutions généreuses qu'il attend; sur le malheur affreux du sacrilège, sur ce qu'il y a de grand et de céleste dans cette première alliance d'une jeune âme avec son Sauveur et sur ses conséquences pour la vie....

5. —VOIX DU PASTEUR AU JOUR DE LA PREMIERE COMMUNION

Ou 24 Instructions très variées pour la Messe et le soir du Grand Jour

(Même approbation).—9e édition.....Prix : 50 cts

Sur ces deux ouvrages : *Premiers Communiant*s, *Voix du Pasteur*, j'ai reçu d'innombrables félicitations. Un confrère m'écrit : Avec vos deux ouvrages sur Première Communion, il est inutile de chercher ailleurs; un Curé, quel qu'il soit, y trouve des provisions excellentes pour sa vie. —Un autre : je vais prêcher souvent : on me demande partout où je puisse des choses si solides, si intéressantes. Je réponds; en *mon Smully*. Envoyez-moi 8 exemplaires de tous vos livres, en gare Saint-Quentin. —Un missionnaire apostolique : J'ai été édifié pour la première fois depuis vingt-doux ans par vos ouvrages sur la Première Communion. J'ai trouvé ce que je cherchais. Vous avez évité les lieux communs, et donné des Entretiens pratiques et saisissants....

6. CONGRÉGANISTES en RETRAITE

Ou principaux devoirs des Enfants de Marie et généralement des Filles chrétiennes

20 INSTRUCTIONS ET 10 MEDITATIONS

Ouvrage recommandé par Mgr GONINARD, évêque de Verdun, comme d'une doctrine exacte, d'un fonds solides et substantiel, d'un choix de sujets parfaitement adapté au but de l'auteur, de diriger les filles chrétiennes dans les voies d'une piété fervente et éclairée.

Prix..... 63 cts